



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMERO SPECIAL

**Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
REPARTITION DES BUREAUX DE VOTE
ANNEE 2003**

12 décembre 2003

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES
LIBERTES PUBLIQUES**

BUREAU DES ELECTIONS ET DE
L'ADMINISTRATION GENERALE

ELECTIONS AU SUFFRAGE DIRECT - LIEUX
D'OUVERTURE DU SCRUTIN

REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES
BUREAUX DE VOTE

LE PREFET D'INDRE-ET-LOIRE, CHEVALIER DE LA LEGION
D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU
MERITE,

VU le code électoral et notamment les articles L. 17, L. 53
et R. 40 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 août 2002 concernant les
élections au suffrage direct et relatif aux lieux d'ouverture
du scrutin et à la répartition des électeurs entre les bureaux
de vote ;

VU les instructions ministérielles ;

VU les propositions des municipalités ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Dans les communes où le nombre des
électeurs ne nécessite que l'ouverture d'un seul bureau de
vote, les scrutins au suffrage direct se dérouleront à la
mairie, sauf dans les communes énumérées à l'annexe I au
présent arrêté.

ARTICLE 2 - Dans les communes où en raison soit du
nombre des électeurs, soit de la configuration de la
commune, il est nécessaire d'instituer plusieurs bureaux de
vote, la répartition des électeurs entre ces bureaux est faite
conformément à l'annexe II au présent arrêté.

ARTICLE 3 - La répartition des électeurs de la ville de
TOURS est faite conformément à l'annexe III au présent
arrêté.

ARTICLE 4 - Dans les communes comportant plusieurs
bureaux de vote, la liste électorale du 1er bureau recevra
l'inscription des électeurs pour lesquels il est impossible de
déterminer une attache personnelle avec un bureau
particulier, à savoir :

- les militaires et les français établis hors de France, en
application des articles L. 12 et L. 13 du code électoral ;

- les marinières, en application de l'article L. 15 du code
électoral, pour les communes de rattachement visées par
ledit article et lorsque ces dernières sont divisées en
plusieurs bureaux de vote ;

- les personnes circulant en France sans domicile, ni
résidence fixe, dans les cas prévus par la loi du 03 janvier
1969 quand la commune de rattachement est divisée en
plusieurs bureaux de vote.

ARTICLE 5 - Les dispositions du présent arrêté
s'appliqueront à toutes les élections qui se dérouleront dans
la période du 1er mars 2004 au 28 février 2005.

ARTICLE 6 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture
d'Indre-et-Loire, Madame et Monsieur les sous-préfets des
arrondissements de CHINON et LOCHES et Mmes et MM.
les Maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au
Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 29 Août 2003

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général

Eric PILLOTON

ANNEXE 1

COMMUNES DANS LESQUELLES LES SCRUTINS SE DEROULENT
DANS UN AUTRE LIEU QUE LA MAIRIE

| CANTONS | COMMUNES | EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE |
|---------------------|---|--|
| AMBOISE | ARRONDISSEMENT DE TOURS | |
| | LUSSAULT-SUR-LOIRE MOSNES | Salle municipale Salle communale |
| BALLAN-MIRE | SAVONNIERES VILLANDRY | Salle municipale Salle polyvalente annexe salle associative |
| BLERE | DIERRE FRANCUEIL | Salle des fêtes Salle polyvalente communale - place de Verdun Groupe scolaire, 3 rue des écoles |
| | CIVRAY DE TOURAINE | |
| CHATEAU-LA-VALLIERE | BRECHES COUESMES VILLIERS-AU-BOUIN BRAYE-SUR-MAULNE MARCILLY SUR MAULNE | Ecole du bourg Ecole Ecole du bourg Salle Polyvalente Salle des fêtes |
| | ARRONDISSEMENT DE TOURS | |
| CHATEAU-RENAULT | AUZOUER DE TOURAINE NOUZILLY VILLEDOMER | Salle polyvalente Salle des loisirs - rue du Prieuré Salle communale - rue Pasteur |
| | ROUZIERES DE TOURAINE CHARENTILLY SONZAY | Pavillon des Sports Salle municipale située du bourg Salle des associations 35 rue de la Baratière |
| NEUILLE-PONT-PIERRE | SAINT ROCH | Salle d'activités Rue de la Baratterie |

| CANTONS | COMMUNES | EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE |
|----------------|---|--|
| NEUVY-LE-ROI | ST-CHRISTOPHE SUR LE NAIS ST-PATERNE RACAN | Salle du foyer rural Salle polyvalente Jacques Gabriel - Rue des Coteaux |
| VOUVRAY | NOIZAY REUGNY | Salle Abel Régnier, Place Brugnon Salle de vote Rue Ste Anne |
| | | |
| | ARRONDISSEMENT DE CHINON | |
| AZAY-LE-RIDEAU | BREHEMONT LA CHAPELLE-AUX-NAUX SACHE THILOUZE | Salle communale - Place du 8 mai 1945 Salle polyvalente Salle polyvalente Honoré de Balzac Salle des Associations |
| | | |
| BOURGUEIL | BENAIIS RESTIGNE ST-NICOLAS-DE-BOURGUEIL | Salle de musique - Foyer rural Salle des Associations Salle des Fêtes |
| | | |
| CHINON | HUISMES SAVIGNY-EN-VERON | Foyer rural Salle des fêtes |
| | | |
| L'ILE-BOUCHARD | CHEZELLES L'ILE-BOUCHARD RILLY-SUR-VIENNE TAVANT | Salle communale Salle des fêtes, place Bouchard Salle annexe de la mairie Salle polyvalente |
| | | |
| CANTONS | COMMUNES | EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE |
| | | |
| | ARRONDISSEMENT DE CHINON | |
| | | |
| LANGEAIS | CLERE-LES-PINS INGRANDES-DE-TOURAINNE LES ESSARDS MAZIERES DE TOURAINNE SAINT-PATRICE | Préau de l'Ecole Primaire Salle des fêtes Salle polyvalente Salle Gambetta Ecole (maternelle) |

| CANTONS | COMMUNES | EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE |
|----------------------|---|--|
| RICHELIEU | ASSAY CHAMPIGNY-SUR-VEUDE CHAVEIGNES LIGRE MARIGNY-MARMANDE RICHELIEU | Salle des Fêtes - Place de la Mairie Centre Montpensier Salle polyvalente Foyer rural Salle Balzac - route de Noiré Salle polyvalente - rue Jarry |
| STE-MAURE-DE-TOURAIN | MARCILLY-SUR-VIENNE NOUATRE POUZAY SAINT-EPAIN | Salle polyvalente Salle Municipale Foyer rural et culturel - 14 rue des Basses Terres Salle des Fêtes |
| DESCARTES | ARRONDISSEMENT DE LOCHES ABILLY CUSSAY MARCE SUR ESVES | Salle Polyvalente Salle Serge Brunet - Rue A. Béranger Ecole publique |
| LE GRAND-PRESSIGNY | BETZ-LE-CHATEAU FERRIERE-LARCON LA GUERCHE LE GRAND PRESSIGNY LE PETIT-PRESSIGNY SAINT-FLOVIER | Salle polyvalente - rue des écoles Salle municipale Salle Polyvalente Foyer rural - Place du 08 mai 1945 Salle Jules Ferry Salle des fêtes |
| LOCHES | SAINT BAULD CHAMBOURG-SUR-INDRE TAUXIGNY | Salle Communale Centre Culturel de la Tuilerie Foyer socio culturel, place St Martin |
| CANTONS | COMMUNES | EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE |
| LIGUEIL | ARRONDISSEMENT DE LOCHES MOUZAY | Salle de réunions - Place de la mairie |
| PREUILLY SUR CLAISE | BOSSAY SUR CLAISE | Salle des Fêtes |

ANNEXE II

COMMUNES DANS LESQUELLES IL EST INSTITUTE PLUSIEURS BUREAUX DE VOTE

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|---|---|
| ARRONDISSEMENT DE TOURS | | | | | |
| AMBOISE | AMBOISE | 8 | 1 (A) | Hall de la mairie Rue de la Concorde | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : quai Charles Guinot, quai des Violettes - à l'Est : commune de CHARGE - au Sud : commune de SAINT-REGLE - à l'Ouest limite de la commune de SAINT-REGLE à la rivière de l'Amasse avenue Léonard de Vinci : n° 1 au n° 121 et n° 2 au n° 108 du contour Est de la Place Richelieu à la rue Victor Hugo Rue François 1 ^{er} . |
| | | | 2 (B) | Salle des fêtes avenue des Martyrs de la Résistance | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : rue Mably, au delà de la rue Victor Hugo, rue Racine - à l'Est : rue du Général Foy, Mail St Thomas contour Est de la place Richelieu. - au Sud : limite du bureau E au delà des rues du Cardinal Georges d'Amboise, Jehan Fouquet, Docteur Gerboin Bretonneau, rue Ambroise Paré. - à l'Ouest : au delà de la rue Paul Louis Courier, quai du Général de Gaulle. |
| | | | 3 (C) | Ecole Ambroise Paré Rue Dunant Salle de Jeux Maternelle | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : avenue de Tours - à l'Est : rue Paul Louis Courier limite du bureau B au delà de la rue Ambroise Paré et de la place St Denis limite du bureau E au delà de la rue Bretonneau Impasse des Vignes et rue du Commandant Tulasne - au Sud : limite du bureau H au delà de l'allée des Corneaux et de l'avenue de la Grille Dorée. - à l'Ouest : commune de LUSSAULT-SUR-LOIRE. |
| AMBOISE | AMBOISE (suite) | 8 | 4 (D) | Ecole Jules Ferry Boulevard Anatole France | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : communes de NAZELLES et de POCE-SUR-CISSE - à l'Est : commune de POCE-SUR-CISSE - au Sud : Loire rive gauche. - à l'Ouest commune de NAZELLES. |
| | | | 5 (E) | Ecole Jeanne d'Arc Allée de Malétrenne. | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : limite du bureau B au delà de la rue du Docteur Gerboin, de la rue Destouches |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|--------------------|---------------------|-------------------|--------------------|---|--|
| | | | 6 (F) | Salle Descartes Place de la Croix Besnard | <p>rue Jehan Fouquet, rue du Cardinal Georges d'Amboise limite du bureau A comprise entre la rue du Cardinal Georges d'Amboise et la rue Grégoire de Tours.</p> <p>- à l'Est : limite du bureau F au delà de la rue Grégoire de Tours rue de Mosny du n° 16 au n° 50 et du n° 45 au n° 75</p> <p>- au Sud : limite du bureau H comprise entre la rue de Mosny et la rue du Commandant Tulasne.</p> <p>- à l'Ouest : :au delà de la rue du Commandant Tulasne, l'impasse des Vignes et la rue Bretonneau</p> <p>Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante :</p> <p>- au Nord : limite du bureau A au delà de l'avenue Léonard de Vinci: n° 32 au n° 68 et n° 41 au n° 65</p> <p>- l'Est : limite du bureau G au delà de la rue de la Commanderie</p> <p>- au Sud : avenue des Montils du n° 15 au n° 83 e du n° 32 au n° 104</p> <p>- à l'Ouest: limite du bureau E au delà de la rue de Mosny : du n° 16 au n°50 et du n° 45 au n° 73 et rue Grégoire de Tours.</p> |
| | | | 7 (G) | Salle Clément Marot La Verrerie rue George Sand | <p>Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante :</p> <p>- au Nord : limite du bureau A au delà de l'avenue Léonard de Vinci : n° 70 au n° 108 n° 67 au n° 121.</p> <p>La Côte Chaude - rue des Vallées.</p> <p>- à l'Est : commune de SOUVIGNY-DE-TOURAINNE</p> <p>- au Sud : commune de CIVRAY-DE-TOURAINNE</p> <p>- à l'Ouest : limites du bureau H : la Rouillardière - Maltaverne - La Croix du Maître - La Barossérie - La Grange Tiphaine - La Poupardière - Beau Clos - rue de la Commanderie.</p> |
| | | | 8 (H) | Préau du Collège Malraux Rue du Clos des Gardes | <p>Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante :</p> <p>- au Nord : limites des bureaux F et E avenue de Chanteloup - allée des Corneaux - limite Sud du bureau C - avenue de la Grille Dorée.</p> <p>- à l'Est : route de Chenonceaux - rue du Clos Chauffour</p> <p>- au Sud : commune de la CROIX-EN-TOURAINNE.</p> <p>- à l'Ouest : commune de DIERRE.</p> |
| AMBOISE (suite) | CHARGE | 2 | 1 | Salle polyvalente municipale. | Electeurs habitant le bourg et le hameau de l'arsendrie. |
| | | | 2 | Ecole d'Artigny | Electeur habitant le hameau d'Artigny. |
| | NAZELLES- NEGRON | 4 | 1 | Centre Socio-culturel situé aux "Pastis". | Electeurs habitant : rue des Artisans, coteau de la Bardouillère, la Berdinière, la Bicetterie, les Bondes, rue Camille Breton, rue de la Croix Chesneau, rue de la Cisse, le Cormier, rue du Coteau, rue de la Côte Rôtie, rue du Coteau, les Cours, Allée des déportés, rue des Ecoles, rue de l'Eglise, |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-------------|-------------|-------------------|--------------------|-----------------------------------|--|
| | | | 2 | Foyer de Vilvent (rue du 8 Mai) | Fort Vent, Les Gatinières, impasse Grallepoix, La Guépière, Haute Source, la huberdière, place de la Mairie ruelle de la Mazère, rue de la Mazère, Moulin de Mocquesouris, rue de Montreuil rue Jean Moulin, route de Noizay, rue Léonard Perrault, La Pierre Aiguette, rue de Pocé-sur-Cisse, Champ Porcher, La Rablette, rue de la Résistance, rue de Rochefleurie, rue Tue la Soif, route des vallées, Vaubraut Vaugadeland, Vaumartin, Vaumort, Vaurifle, La Vernelle, rue Amélie Vincendeau, rue Louis Viset, rue de Vomp Electeurs habitant : rue des Acacias, allée des Anémones, allée des Bégonias, allée des Bleuets, allée des Bois, allée des Camélias, avenue du Centre, Avenue du Commerce, rue de la Gaieté, allée des Géraniums, rue Fernand Gille, rue des Girois, allée des Gironets, allée de Glycines, allée des Hermites, rue du 8 mai 1945, allée des Iris, allée des Jacinthes, rue Joyeuse, rue de la Liberté, allée des Lilas, allée des marguerites, allées des myosotis, allée des Oeillets, rue du Parc Moreau, allée des Pensées, rue de Perreux, allée des Pétunias, allée des Pivoines, allée des Poujeaux, allée des Roses, Chemin du Sevrage, boulevard du Sevrage, allée du stade, impasse Terminus, rue Traversière, allée des Tulipes, impasse de Vilvent, rue de Vilvent, allée des Violettes, allée des Yuccas |
| | | | 3 | Négron | Electeurs habitant : les anciens moulins, rue de l'ancien Vélodrome, rue de l'Aumonerie, Clos de la Gabillière, la Collinetrie, rue de la Croix Culière, rue de la Vallière, rue de la Fauconnerie, la Friche Marie, La Grand'Maison, rue de la Grange Champion, la Griaire, rue de l'Hopital, le Petit Lussault, La Maison Brûlée, La Moutonnerie, rue des Ormes, Les Picards, Les Rues, Impasse des Sables, rue des Sables, rue Paul Scarron, Les Talus, Le Village, Villefrault, rue Léonard de Vinci. |
| | | | 4 | Centre Socio-culturel | Electeurs habitant : Chemin des Poulains, impasse des Poulains, Bd des Platanes, Brd de l'Industrie, impasse de l'Industrie, rue des Peupliers, impasse du Ruisseau, rue de la Promenade, rue de la Grange Rouge, rue des Horizons Verts, rue du Parc, impasse du Bazonneau, rue François Delépine, rue Charles Crépin, rue d'Amboise, bd Gambetta, rue Sadi Carnot, rue de la Chapelle Verdun. |
| BALLAN-MIRÉ | BALLAN-MIRÉ | 6 | 1 | Mairie - 12, place du 11 Novembre | Electeurs habitant le Centre : avenue des Acacias, rue des Anciens A.F.N., Le Cour aux Boeufs, impasse du Bois, impasse de la Bonnetière, rue de la Bonnetière, rue du Commerce, rue Pierre et Marie Curie, rue Henri Dunant, résidence Fleurie, Boulevard du Général de Gaulle, Boulevard Jean-Jaurès, rue du Général Leclerc, rue de la Fosse Morin, Place du 11 Novembre, rue de la Paix, rue des Pavillons, rue du Point du Jour, rue Docteur Schweitzer, rue du Beau Petit Verger, rue du Chemin Vert, Hors commune France, Hors commune Etranger. |
| | | | 2 | Mairie - 12, place du 11 Novembre | Electeurs habitant le Centre-Ouest : rue Honoré de Balzac, Carroi Jacques de Beaune, rue de la Bouère, impasse du Bois Boutet, |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|------------------------|----------|-------------------|--------------------|--|---|
| | | | | | <p>rue des Chardonnerets, rue de la Châtaigneraie (du 1 au 47 et du 2 au 64), impasse Dechani, place de l'Eglise, impasse Saint-Exupéry, rue Saint-Exupéry, impasse des Fauvettes, rue du Maréchal Foch, rue Anatole France, rue Froide, Allée des Petites Hérissières, impasse des Hérissières, rue des Hérissières, impasse de l'Hospitalité, rue de l'Hospitalité, Boulevard Léo Lagrange, rue du Parc, rue des Pinsons.</p> |
| | | | 3 | Mairie - 12, place du 11 Novembre | Electeurs habitant l'Est : secteur limité par la commune de JOUE-lès-TOURS et voies comprises côtés pairs et impairs, rue du Maréchal Juin, rue des Ajoncs, impasse de la Haute Lande, allée des Tourettes. |
| | | | 4 | Mairie - 12, place du 11 Novembre | Electeurs habitant le Centre-Nord : - secteur des Galbrunes, rue de l'Etang, une partie des Prés limitée par l'Avenue Jean Mermoz |
| | | | 5 | Mairie - 12, place du 11 Novembre | - secteur limité au nord par le Cher, à l'ouest par la commune de SAVONNIERES, et voies comprises : côtés pairs et impairs, Boulevard des Prés, impasse des Prés, rue de l'Adamine, impasse du Cinquième, impasse de Labrandonne, rue de la Taillerie, impasse de la Taillerie, à l'est rue des Carnaux |
| | | | 6 | Mairie - 12, place du 11 Novembre | - secteur limité au sud par la commune de JOUE-LES-TOURS, ARTANNES-SUR-INDRE, et à l'ouest par la commune de DRUYE. |
| | LA RICHE | 5 | 1 | Hôtel de Ville | Electeurs habitant dans le secteur limité : - au Nord : par la Loire à partir de la voie "Levé de la Loire" - à l'Est : par la ville de TOURS jusqu'à la rue du 8 Juin incluse. - au Sud : par la rue des Hautes Marches et la rue du Plessis exclues. - à l'ouest : par la rue Etienne Martineau, la rue des Sablons exclues, la rue Simon Vauquier jusqu'au n° 37 côté impair et 42 côté pair, et l'impasse de la Poudrière incluses. |
| BALLAN-MIRÉ (suite) | LA RICHE | 5 | 2 | Salle Equinoxe - Place du Maréchal Leclerc | Electeurs habitant dans le secteur limité : - au Nord : par la Loire - à l'Est : par les limites ouest du bureau 1 - au Sud : par la rue de la mairie à partir du n° 94. - à l'Ouest: par la voie S.N.C.F. LE MANS-TOURS. |
| | | | 3 | Groupe scolaire Ferdinand Buisson Paul Bert Rue Ferdinand Buisson | Electeurs habitant dans le secteur limité : - au Nord : par les limites Sud du bureau 2. - à l'Est : par la rue Etienne Martineau incluse. - au Sud : par la rue des Hautes Marches et la rue Jules Ferry incluses et la rue Port |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-------------------|---------------|-------------------|--------------------|--|---|
| | | | 4 | Résidence Marcel du Lorier rue Léon Bourgeois | Cordon exclue - à l'Ouest: par l'avenue du Prieuré exclue à l'exclusion des personnes domiciliées Résidence Marcel du Lorier, rue Léon Bourgeois. |
| | | | 5 | Résidence Marcel du Lorier rue L. Bourgeois | - les personnes domiciliées à la Résidence Marcel du Lorier, rue Léon Bourgeois Et les électeurs habitant dans le secteur limité : - au Nord : par les limites sud des bureaux 1 et 3. - à l'Ouest: par le château du Plessis inclus, la rue Port Cordon et la rue Jules Ferry exclues - à l'Est : par la ville de TOURS. - au Sud : par la rue du Prieuré exclue. |
| | | | | | Electeurs habitant dans le secteur limité : - au Nord : par la Loire. - à l'Est : par les limites ouest des bureaux 2, 3, 4 et la ville de TOURS. - au Sud : par le Cher. - à l'Ouest par la commune de SAINT-GENOUPH. |
| BLÉREÉ | AZAY-SUR-CHER | 2 | 1 | Salle Darasse, Grande Rue | Electeurs hors bourg situés au Sud de la R.N.76 |
| | | | 2 | Mairie (salle du conseil) | Electeurs situés dans le Bourg au Nord de la R.N. 76, plus le May et la Baronnerie |
| BLÉREÉ (suite) | BLÉREÉ | 4 | 1 | Centre culturel, 26 rue des déportés | Electeurs habitant (secteur nord) : rue des Regains, impasse des Regains, Quai Bellevue, Quai du Port de l'Est, Avenue de l'Europe, rue du Pont, place Charles Bidault, rue J. J. Rousseau, rue Rabelais, place de la Libération, rue Lucien Royné, rue du Général Foy, rue des déportés, rue Couëseau, rue Henri Dunant, rue St Louis, rue du Général de Gaulle, rue P.L. Courier, rue Belle, rue du Port, rue du 8 mai, rue neuve, rue St Julien, place St Julien, place du moulin, rue du commandant Lemaître, rue Gambetta, rue de la Serine, rue de Tours, route de Tours, La Cholterie, Fontenay, Grandlay, la Colinerie, rue de Fiale, avenue André Delaunay, avenue du 11 novembre, les Prateaux, rue de la grange, rue de la taille St Julien, rue André Ampère, rue Jacques Yves Cousteau, place Balzac, rue Madame, rue Voltaire, Mail Victor Hugo, rue Gloriette, rue des jardins, rue Descartes, rue de la Chatellenie, ruelle de Resnay, Finispont (La Croix), rue de Loches (jusqu'à la rue Buttement) |
| | | | 2 | Centre culturel, 26 rue des déportés | Electeurs habitant (secteur Est) : Rue Alfred Nobel, Bois Pataud, l'Hardionnerie, rue de la Vasselière, rue de la Gâtine, rue St Exupéry, rue des Chandouins, rue Jean Monnet, avenue Carnot, rue de la Champeigne, rue du Vaugerin, rue du fief Gentil, rue de Culoison, rue de la |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-------------------|----------------------|-------------------|--------------------|--|--|
| BLÉREÉ (suite) | LA CROIX-EN-TOURAINÉ | 2 | 3 | Centre culturel, 26 rue des déportés | Varenne, impasse de la Varenne, rue du Clos Ferrand, rue de la lande, impasse Becquerel, impasse Laennec, route d'Argy, Argy, Fosse Besse, La Gotherie, la fontaine aux oiseaux, Les Noues, chemin du Clos Mabilie, Résidence Tournebride, rue Jean Mermoz, rue de Luzillé, rue des Merlets, rue du muguet, rue des bleuets, place de la république, rue Buttement Electeurs habitant (secteur Sud-Est) : rue de Gimont, rue Charles Simon, allées des pinsons, allée des mésanges, allée des hirondelles, allée des tourterelles, allée des alouettes, allée des fauvettes, allée des bouvreuils, allée des verdiers, allée des chardonnerets, allée des rossignols, avenue de l'Auverdière, Gimont, le Morier, rue des maisons rouges, rue du réflessoir, rue Fleming, rue Calmette et Guérin, rue de la Verronnerie, rue de Malétrenne, Beauregard, Fossembault, Malmort, la Feuillerie, la Bidauderie, les Morins, la Sicardière, le cendrier, la binetterie, Chanteloup, les vallées, la barbottière, rue du moulin, rue de Gratte Paille, rue du Vau, la poêle, les coudreaux, Foix, Villiers |
| | | | 4 | Centre culturel, 26 rue des déportés | Electeurs habitant (secteur Sud-Ouest) : rue d'Athée sur Cher, rue de Grandlay, rue des Grandes Fontaines, rue de la pelouse, vallée de Fontenay, le petit moulin, le haut village, l'Herpenty, les châteaux, les ouches, impasse des ouches, le fourneau, le pineau, rue de Cigogné, rue de la roche, rue de Toucheronde, rue des chapelains, rue de la haute roche, la touche, rue de la fontaine St Martin, rue des canaux, la Coudraie, rue du four à chaux, rue de Vauloger, rue de la haute borne, rue du 18 juin, rue des jonquilles, rue du jeu barré, rue de la croix de Beauchêne, rue du grand jardin, rue des violettes, rue du chemin blanc, rue de la folie, rue Jules Boulet, rue du Carroi aux Gauffres, rue de Loches (à partir de la rue Buttement), route de Loches, chemin d'Espagne, rue des Aigremonts, les Garennes. |
| | | | 1 | Restaurant scolaire Place de la Mairie | Electeurs habitant la circonscription formée par les rues du 8 Mai 1945, rue des anciens A.F.N., l'Auconnière, allée de Bellevue, La Bourrelerie, la Brigaudière, la Brimballe, la Chauvinière, la Petite Chauvinière, route de la Chauvinière, rue de Chenoneaux, la Chevalerie, rue du Petit Coteau, rue du Coteau, rue Paul Louis Courier, rue Descartes, impasse de la Roche Donnet, la Roche Donnet, l'ecluse, la féerie, la fleurerie, la grande folie, rue de la petite folie, la Giraudière, Bois Godeau, la Guétaudière, rue des Hâtes, la Herserie, rue de la Herserie, place de la libération, rue de Saint-Marc, la Marmitière, le May, Vallée Mesvres, rue de la Croix Moisie, Le Moulin, Paradis, rue des Passeurs, rue du Peu, le Plessis, rue de la République, rue de la Roche, les Sablons, rue de la Tannerie, la Vieillere, rue des Vignes, la Vollandrie. |
| | | | 2 | Restaurant scolaire Place de la Mairie | Electeurs habitant la circonscription formée par les rues d'Amboise, rue de la grange Baudet, La Bessière, rue de la Bessière, Les Hauts Bœufs, Les Caves, P.N. 218, Le Chêne, avenue du Cher, rue du Christ, rue Rachel Deniau, rue Robert Dumoulin, rue du Finispont, Fontenille, La Gaillardière, P.N. 217, place de la Gare, rue de la Gare, La Jarnière, Les Lochés, rue des Longérons, Millerieux, rue Nationale, allée de la Neuraye, La Nouefrault, rue de la Fontaine de l'Ormeau, Le Pelgé, allée de la Pointe, rue de la Prairie, rue du stade, rue de Tours, La |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-----------------|----------------------|-------------------|--------------------|--|---|
| | SAINT-MARTIN-LE-BEAU | 3 | 1 | Salle double (ancienne école) | Tuilerie, Vauhardy, le moulin à vent, Villefrault, Le Petit Villefrault. Electeurs habitant : rues Saint Vincent, des Sablons, de Saignes, de Verdun, de la Treille, de la Bourdaisière, Chemin de la Plaine, Le Clos Michet, Impasse de la Bergeronnerie, rues des Maraîchers, des Flandres Dunkerque, La Fosse Linetière, La Folie, rues de la Gare, du Général de Gaulle, des Grillonnières, Jean Moulin, Place du 14 juillet, Les Laurières, route de Montlouis, Moulin de Nitray, Nitray, rue du Pressoir, rue de Chenonceaux, chemin des Marronniers, chemin des Laurières, chemin des Grives, Ste Barbe. |
| | | | 2 | Salle 2 (ancienne école) | Electeurs habitant : rue de la Rochère, Les Terres Lointaines, rues Traversière, Vallée des Brunettes, Les Borderies, Montigny, rue d'Amboise, Coulaines, rue Abraham Courtemanche, rues du Moulin, de l'Eglise, chemin des Fontaines, rue du Haut Bourg, Les Courtils Martin, Le Bas Village, Les Vallées, rue du Lavoir, Le Boulay, Les Bâtisses, rue du 8 Mai, rue de la Molardière, rues de Battreau, Neuve, du 11 Novembre, place de la Mairie, impasse du Pigeonnier, Pintray, rue Raymonde Sergent, rue de la Résistance, impasse des Sables. |
| | | | 3 | Mairie | Electeurs habitant : rues du Vieux Four, du Boulay, du Vieux Puits, des Caves, des Vignes, du Vieux Cangé, allée des Aronces, rue du Gros Buisson, impasse des Noyers, rues du Clos Mosny, des Acacias, des Tilleuls, impasse du Clos Mézière, rue des Jardins, Les Feuilleteries, rues du Moulin à Vent, du Vieux Château, Auguste Renoir, Chopin, place Mozart, chemin des Bœufs, rue Ravel, chemin Debussy, Les Plantes Baron, chemin de la Vallée Biseau, Clos Mosny, La Daguetterie, rues de Tours, des Evées |
| CHATEAU-RENAULT | CHATEAU-RENAULT | 3 | 1 | Mairie (salle des mariages) | Electeurs habitant le centre ville, incluant toute la rue de la République et les rues adjacentes, incluant l'avenue du Maine. Délimité au : Nord-Ouest : par la rue de Vaubrahan, au sud ouest : rue des Américains, rue André Bauchant, rue Louis Delamotte, boulevard Jules Joran (excluant le centre hospitalier) Sud-Est : par la rue Martin Gardien, place Aristide Briand, rue Pierre Moreau, rue du Château Nord : par le Clos des Lilas, place du Général de Gaulle, rue Renan. |
| CHATEAU-RENAULT | CHATEAU-RENAULT | | 2 | Ecole Primaire Gilbert Combettes (réfectoire). | Electeurs habitant le secteur Nord et Nord-Est incluant le centre hospitalier. Délimité par le quartier du Ruau, la Barrurie, la Coquelinère, rue Victor Hugo, Sentier des Sœurs, place Clos Réaumur, place Jean Jaurès et rue Gambetta. |
| | | | 3 | Ecole maternelle Jacques Prévert (hall) | Electeurs habitant le secteur Ouest, incluant le lotissement de la Boisnière. Délimité par le quartier de la gare, avenue André Bertrand, rue Chaptal, rue Rabelais, rue de la tuilerie, rue de Bel Air, rue Marie Curie et la quartier des musiciens. |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|---------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--|---|
| CHAMBRAY-LES-TOURS | CHAMBRAY-LES-TOURS | 8 | 1 | Mairie (salle des mariages). | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : par la route de LOCHES (avenue de la République) côté pair du n° 68 au 70. - à l'Est : l'avenue des platanes n°S pairs. - au Sud : la rue des Roses (côté pair du n° 2 au 10) et la rue de Bad-Cambert côté Nord. rue de Joué, n°S impairs (du n°11 au 23) - à l'Ouest :rue de l'Avenir du n° 2 au 8 rue des petites maisons du n° 9 au 15, allée des Bouleaux, allée des Aulnes, allée des Frênes, allée des Acacias, allée des Mésanges - Rue de la Plaine du n° 36 au 44. |
| | | | 2 | Ancienne école Honoré de Balzac (entrée place du 11 Novembre) | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : par la route de LOCHES (avenue de la République du n° 16 au 66). - à l'Est : rue des petites maisons, rue de l'Avenir du n° 9 au n° 15 - au Sud : rue de Joué du n° 11 au 59. - à l'Ouest: route de Bordeaux du n° 1 au 37. |
| | | | 3 | Ancienne école Honoré de Balzac (entrée par l'avenue des Platanes) | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : rue de Joué (C.D. 227) - au Sud : rue de Bad-Cambert rue des Roses, côté impair du n° 1 au 7. - à l'Est : allée de la Forêt, côté pair du n° 2 au 16. Avenue du Maréchal d'Ornano, côté pair du n° 2 au 26. Rue de l'Hippodrome, côté pair du n° 50 au 104. - à l'Ouest: route de Bordeaux (R.N. 10) côté impair du n° 35 au 83 |
|) | | 8 | 4 | Salle Godefroy - avenue des Platanes | (R.N. 10) côté pair du n° 66 au n° 126, rue de l'Hippodrome côté impair, avenue du Maréchal d'Ornano côté impair, allée de la Forêt côté impair, avenue des Platanes, côté impair du n° 1 au 37, avenue de la République (route de Loches) côté pair du n° 72 jusqu'au C.D.27. |
| CHAMBRAY-LES-TOURS (suite | CHAMBRAY-LES-TOURS | | 5 | Ecole Claude Chappe | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : limite de JOUE-LES-TOURS, route de BORDEAUX (R.N. 10) côté pair du n° 2 au n° 44, limite autoroute A.10, C.R. n° 2 côté Nord jusqu'en limite de propriété, rue Antoine Bourdelle côté Est et ouest, allée Jean-Baptiste Carpeaux, côté Est et Ouest, rue des Perriers n° 40. |
| | | | 6 | Ecole Claude Chappe | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : limite de JOUE-LES-TOURS, route de BORDEAUX (R.N. 10) côté pair de l'échangeur au |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-----------|------------------|-------------------|--------------------|---|---|
| | | | 7 | | n° 62, rue Philippe MAUPAS, de la route de BORDEAUX à la V.C. n° 14, V.C. n° 14 côté Est et Sud. |
| | | | 8 | Ecole Primaire Paul Louis Courrier - 8 allée des Rossignols | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : au Nord, chemin rouge, limite de commune avec SAINT-AVERTIN (C.R. 22), avenue de la Branchoire (limite avec le château et l'école d'infirmières), rue Horizon Vert, avenue de la République, du n° 9 au n° 73, limite d'autoroute. |
| | | | 1 | Salle des fêtes (rez-de-chaussée) | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : limite de commune de SAINT-AVERTIN, à l'Est le C.D. 27, au Sud, avenue de la République (route de LOCHES) côté impair, à l'Ouest, rue Horizon Vert (comprenant les trois tours PRAIRIE, BOCAGE, CLAIRIERE), avenue de la Branchoire, côté impair du n° 1 au n° 47. |
| | ESVRES S/INDRE | 3 | 1 | Salle des fêtes (rez-de-chaussée) | Electeurs habitant à l'intérieur d'un périmètre délimité : - au Nord : par la rue du 11 novembre (C.D. 285), le CR N°1 et la voie SNCF - à l'Ouest : par le CR n° 3 et le CR n° 33 - au Sud : par l'Indre - à l'Est : par l'allée du Peu, (C.R. n° 7), la rue des Ecoles (C.R. n° 6), la rue du Vallon, la rue Nationale (C.D. n° 17) et le Pont sur l'Indre de la D.85 |
| | | | 2 | Salle des fêtes (rez-de-chaussée) | Electeurs habitant à l'intérieur d'un périmètre délimité : - au Nord : par le CR n° 99, le CR n° 40, le CR n°49, le CR n° 100, le CD n° 85 en limite de commune, - à l'Ouest : par le CR n° 33, le CR n° 40, le CR n° 41 en limite de commune - au Sud : par la RN 143 de St Blaise à l'intersection de la RD 85, la RD 85 jusqu'à l'intersection de la rue du 11 novembre, la rue du 11 novembre, le CR n°3, la voie SNCF - à l'Est : par le CR n° 21, la VC n° 302, le CR n°20, le CR n° 20 en limite de commune |
| | | | 3 | Salle des fêtes (rez-de-chaussée) | Electeurs habitant la partie Sud de l'Indre et la partie Nord non comprise dans les secteurs 1 et 2 |
| MONTBAZON | ARTANNES S/INDRE | 2 | 1 | Sallée des fêtes - 4 Av. de la Vallée du Lys | Electeurs habitant toutes les rues du vieux bourg (tous les écarts du Sud de la commune) |
| MONTBAZON | ARTANNES S/INDRE | | 2 | Groupe Scolaire Jean Guehenno | Electeurs habitant les rues du lotissement : "l'Alouette", rues des Grands Clos, des Sarments, des Vignes, de la Treille, du Pressoir, des Vendanges, des Ceps et du Champ Lambert (écarts du Nord de la commune). |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|----------------------|-----------|-------------------|--------------------|--------------------------------|--|
| | MONTBAZON | 4 | 1 | Espace Pierre Méry | Electeurs habitant la circonscription Nord-Ouest délimitée par la R.N. 10 et le C.D. 17 (rue de Monts) comprenant les rues suivantes : Moulin de la Brayé, rues Georges Courteline, Honoré de Balzac, Allée des Regains, St Libert, rue et Chemin de la Bréanderie, rues de la Moinerie, de la Pommeraie, du Clos de l'Image, de la Duchesse Marie, Hector Berlioz, Francis Poulenc, Claude Debussy, Maurice Ravel, de la Butte Rabault, du Cimetière, des Douves, des Tanneurs, Place des Marronniers, La Grange Rouge, rue Nationale (N° voirie impairs jusqu'au 45), rue de Monts (N° de voirie impairs). |
| | | | 2 | Espace Pierre Méry | Electeurs habitant la circonscription Est comprenant les rues suivantes : la nationale (côté pair), l'avenue de la Baraudière (côté impair), allée des Vergers, rues de la Grange Barbier, de la Cocharde, Chemin et impasse de la Vallée Raintruc, la Bretonnière, rues de la Farté, du Château, Chemin de Bazonneau, rues des Moulins et des Avrins, la Place Delaunay, la rue Emmanuel Brault, l'avenue de la Gare, rues de la Vennetière, de la Basse Vennetière, des Abeilles, du Dr. Baillarger, de Beauregard, allées des Platanes, des Hespérides, Pomone, rue du Mail, avenue et Impasse du Lièvre d'Or, Impasse de la Taille aux Renards, rue d'Espagne (côté pair). |
| | | | 3 | Espace Pierre Méry | Electeurs habitant la circonscription Sud-Ouest comprenant les rues suivantes : Rue de la plaine (côté impair), allée des Châtaigniers, des Charmes, des Sapins, des Amandiers, des Bouleaux, des Cèdres, des Jonquilles, des Violettes, des Genêts, des Primevères, rues des Hortensias, des Lilas, des Myosotis, des Mimosas, de la Bafauderie (côté impair), allée Jean Monnet, rues Dudley, rue Renault (côté pair), rue de Monts (N° 40 au N° 80). |
| | | | 4 | Espace Pierre Méry | Electeurs habitant la circonscription Sud-Ouest comprenant les rues suivantes : rue de Monts (du N° 2 au N° 38 et du N° 82 au n° 92), Fausse Eglise, Château d'Artigny, allée du Puy d'Artigny, Rond Point d'Artigny, rues des Bois, des Varennes, de la Colline, rue de la Plaine (côté pair), rue et impasse de la Poitevineière, impasse de la Bafaudrie, rue de la Bafaudrie (côté pair), rues des Quarts, Renault (côté impair), du Professeur Guillaume Louis, de Bellevue, des Lacs d'Amour, Chemin de la Fuite, Quartier Putsinus, rue Nationale (N° voirie impair à partir du 47). |
| MONTBAZON (suite) | MONTS | 5 | 1 | Hôtel de Ville | Electeurs compris dans le secteur proche de l'Hôtel de Ville délimité au Nord par la rue du Val de l'Indre exclue, à l'Est par la rue Honoré de Balzac exclue, au Sud par la rue de la Vasselière jusqu'à son intersection avec la rue Honoré de Balzac, la rue de la Haute Vasselière exclue, la rue Georges Bizet exclue et comprenant la cité de Servolet. |
| | | | 2 | Groupe Scolaire Joseph Daumain | Electeurs habitant le bourg, les lieux-dits situés à l'Ouest de la R.D. 86 à l'exemption de "Boulaine", la rue Georges Blizet jusqu'aux n° 14 et 17 inclus, la rue du Val de l'Indre jusqu'à la rue de la Vasselière exclue, les lieux-dits "La Croix Rouge" et "La Pichauderie" et tout le Sud de la commune jusqu'à la ligne S.N.C.F. PARIS-BORDEAUX. |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|----------------------|----------|-------------------|--------------------|--|--|
| MONTBAZON (suite) | SORIGNY | 2 | 3 | Hôtel de Ville | Electeurs habitant les rues suivantes : Honoré de Balzac, rue de la Gare, rues Georges Courteline et Paul Louis Courrier, rue de la Vasselière (entre rue Honoré de Balzac et rue de la Plaine), rue de la Plaine à partir de la rue de la Vasselière, rue de Bois Joli, Impasse de Bois Joli, rue Claude Debussy, rue Georges Bizet jusqu'au n° 12 et 15 inclus, rue de la Haute Vasselière, rue César Franck, rue de Bois Cantin, rue de la Pichauderie, le quartier de la Lande y compris la rue du Grand Bois, excepté la rue du Buisson et l'impasse du château d'eau, la rue des Bruyères jusqu'à son intersection avec les rues des Goubins et des Ajoncs |
| | | | 4 | Groupe Scolaire Beaumer | Electeurs habitant le secteur Nord-Nord Est de la commune comprenant : Boulaïne, Malicorne, la Horaie, Candé, la Maugerie, la rue Joliot Curie, la place Raoul Dautry, la rue du Viaduc, la rue de Montbazon et la place de Vontes |
| | | | 5 | Centre Médico Scolaire F. Dolto | Electeurs habitant d'une part le secteur délimité au Nord par l'Indre, à l'Est par la rue du Viaduc exclue et au Sud par la rue du Val de l'Indre et d'autre part le secteur Est de la commune comprenant la rue de la Plaine (jusqu'à la rue du Buisson), la rue du Buisson, l'impasse du château d'eau, la rue de la Pinsonnière, la rue du Grand Bois, la rue et l'impasse de la Gargousserie, du Bois d'Azay, rue de Baillé, rue de la Colinière, rue du Clos Bas, rue Morandière, rue des Trois Cheminées, rue de Vauxibault, l'Airault Lucas, rue des Belles Landes, rue des Aubépines rue des Bruyères (à partir de la rue des Goubins), la Liborie, la Tardivière, la Craye, le Petit Netilly. |
| | | | 1 | Club des anciens - Rue Marcel Gaumont | Electeurs habitant dans les limites du C.D. 84, route de Saint-Branchs côté nord, rue nationale depuis le carrefour C.D. 84, R.N. 10 au carrefour R.N. 10, V.C. 2 côté impair (ouest), V.C.2 route de Thilouze côté nord. |
| | | | 2 | Salle des jeunes rue Alexandre Carpentier | Electeurs habitant dans les limites du C.D. 84, route de Saint-Branchs côté sud, rue Nationale depuis le carrefour C.D. 84 R.N. 10, au carrefour R.N. 10, V.C.2 côté impair (ouest), V.C.2 route de Thilouze côté sud. |
| | 5 | VEIGNE | 1 | Salle des Fêtes (bourg) | Electeurs habitant rue des Acacias, allée des Courtils, rue de la Croix St Paul, rue du Bellay, rue de l'Egalité, rue des Fauvettes, rue de l'Huilerie, rue du Lavoir, impasse du Lavoir, rue du Moulin, place du Maréchal Leclerc, impasse du Maréchal Leclerc, rue Montaigne, rue du Noyer Marquet, rue de l'Opéra, impasse Rue Principale, rue Principale, Chemin de la Taille Maimbrée, rue du Prieure rue Rabelais, rue des Rangs, rue des Rosiers, impasse Rabelais, allée des Sables, impasse des Sables, rue de la Taille Maimbrée, rue de la Victoire, rue du Paradis. |
| | | | 2 | Salle des Fêtes (bourg) | Electeurs habitant l'Aillerie, la Belle Jonchère, la Boulandière, la Coucherie, Creuzeau, impasse des Dames, La Fosse d'Argent, rue de la Fosse d'Argent, rue des Grandes Vignes, impasse des Grandes Vignes, la Guéritaulde, la Hautée, la Haute Jonchère, rue Jules Ferry, rue de la Joubardière, rue de la Martinière (1 à 50), rue de la Martinière (51 à ...), rue de la Morillière, la Petite Jonchère, Pissot, les Perruches de la Martinière, Pré Savary, Z.A. Les |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-------------------|----------|-------------------|--------------------|---|---|
| MONTLOUIS S/LOIRE | LARCAY | 2 | 3 | Salle des Fêtes (bourg) | <p>Petits Partenais, Impasse de Renuaume, impasse de la Roche, rue du Stade, rue de Sardelle, rue du Vieux Puits, rue de Taffonneau, Taille, Touchemarie, rue de la Treille, allée des Varennes, rue des Varennes, rue de la Championnière, rue de Fontiville.</p> <p>Electeurs habitant rue d'Anjou, Square de l'Alouette des Champs, rue de Beauregard, impasse de Beauregard, square de la Belle Etoile, rue de la Blotelière, allée de Bergeresse, rue de Berry, allée de la Caille des Blés, rue Ceres, rue du Clos Martin, rue de la Croix aux Jeux, rue d'Espagne, Impasse d'Espagne, rue Fleurie, rue de Flore, Impasse des Fourches, Square de l'Héliotrope, impasse de la Morellerie, rue de la Morellerie, allée de la Marjolaine, square du Moineau Friquet, rue de la Perrée, rue du Poitou, allée de la Robinetterie, impasse Tivoli, rue de Tivoli, allée Traversière, avenue de Touraine.</p> |
| | | | 4 | Cantine du Groupe Scolaire des Gués | Electeurs habitant Allée de la Briqueterie, allée de la Charmeraie, rue de la Bodinière, rue de la Bouillère, rue de Beigneux, rue de la Bichottière, impasse de la Bichottière, impasse de la Bouillère, allée du Bois de Beigneux, Impasse de la Choletterie, rue des Coudrières, rue de la Choletterie, rue de la Forêt, rue de Fosse Sèche, rue des Gros Tisons, rue des Giraudières, Impasse des Giraudières, impasse de Juche Perdrix, rue de Juche Perdrix, rue de la Messandière, rue de Malicorne, rue de Parçay, Allée des Pins, Allée Ronsard, rue des Renardières, Impasse des Renardières, rue de la Roquille, Impasse de la Roquille, rue des Sapins, allée de Tartifume, allée Verlaine, allée des Fontaines. |
| | | | 5 | Cantine du Groupe Scolaire des Gués | Electeurs habitant La Chataigneraie, route de Ballan, Beau Pré, Bourroux, Ruelle des Bouvreuils, Bourg Cocu, rue de Beau-Pré, rue de Bel Air, rue du Chemin Blanc, allée des Charmes, allée des Chênes, avenue de Couzières, allée des Ecurieux, rue des Fougères, Place des Gués, impasse des Grés, rue des Grés, rue du Lissoir, allée des Mésanges, le Moulin Fleuri, Les Malpièces, La Maubennerie, rue de la Maugerie, ruelle des Pinsons, RN 10 (Impair), RN 10 (Pair), route du Ripault, allée du St Laurent, Thorigny, les Trois Cheminées, rue de la Tortinière, La Tremblaye, ruelle des Verdiers, rue de Vaugourdon. |
| | | | 1 | Salle P. Marjault - 5 Rue du 8 Mai | rue de la Babinière, rue des Belles Maisons, rue de Bellevue, allée de la Bergerie, rue de la Bergerie, allée de Bordebure, allée de la Boulonnaire, rue de Cangé, rue du Carroi, rue du Castellum, rue des Caves à Goûter, Château de Bellevue, rue du Cher, rue de la Croix, l'Ecluse, allée de la Frémonière, place Gallo-Romaine, allée des Grands Champs, rue des Grands Champs, Les Granges, Les Gravières, rue du 8 mai, rue Nationale, rue de la Pardonnerie, allée des Pêcheurs, allée de la Poterie, Chemin des Quarts, Rochecave, Rochehameau, La Tour, allée du Vigneau, allée du Voisinnet, rue du Voisinnet, rue des carrières, rue René Cassin, Château de Larcay, rue Raymond Cras, rue Pierre et Marie Curie, rue des Réchées, rue des vignes. |
| | | | 2 | Ecole Jean Moulin - Lieu-dit "Juspillard" | allée d'Amboise, allée d'Artigny, allée Hervé Bazin, rue Roger Bodineau, rue de la Bourdaisière, rue de la Braquerie, rue des Brosses, La Ferme des Brosses, rue des Caves à Goûter, allée de Chinon, impasse Paul Louis Courier, rue Paul Louis Courier, EAT - Forêt de Larçay, rue Charles de Gaulle, Le Guessier, L'Hermitage, Juspillard, allée des Landes, rue |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-------------------------------------|---------------------------|-------------------|--------------------|--|---|
| MONTLOUIS S/LOIRE <i>(suite)</i> | MONTLOUIS S/LOIRE | 8 | 1 | Salle du Conseil Municipal - Mairie | des Landes, allée de Langeais, Rue Mendès France, rue Jean Meunier, rue des Naudinières, allée du Parc, allée du Parquet, rue du Parquet, allée des Radeaux, rue de la Rondellière, La Salle Girault, rue du Val Joli, allée de Villandry, rue de Villandry, rue Pierre Bérégovoy, rue de la Gratiolle, allée de la Morelle. |
| | | | 2 | Salle du Conseil Municipal - Mairie | Electeurs habitant Passage Rabelais, place Courtemanche, place de l'Eglise, place du monument aux morts, place du 11 novembre, place François Mitterrand, quai Albert Baillet, quai de la Gare, rue Georges Clémenceau, rue Abraham Courtemanche, rue du Cygne, rue Descartes, rue de l'église, rue du Maréchal Foch, rue du Général de Gaulle, rue des Grippeaux, rue de la Liberté, rue Pierre Maître, rue Nouvelle, rue de la Paix, rue Christophe Plantin, rue Rabelais, rue de la République, rue Jacque Marie Rougé, rue du Val de Loire, rue des Hauts de Loire, rue de l'Orbinais, rue de Bondésir, ruelle de Bellevue ;Chemin de Bellevue, Chemin Tourné, Chemin du Trou Colas, Chemin de Montaigu (partie inférieure) ; Quai de la Loire. |
| | | | 3 | Préau couvert - Ecole Emile Gerbault, 1 rue de la république | Electeurs habitant avenue Victor Laloux, avenue Guillaume Louis, rue Honoré de Balzac, rue de la Croix Blanche, rue Anatole France, rue du 8 mai 1945, rue Jean Moulin, rue Ronsard ; allée des Goiselles. |
| | MONTLOUIS S/LOIRE (suite) | 8 | 4 | Préau couvert - Ecole Emile Gerbault, 1 rue de la république | Electeurs habitant rue Madeleine Vernet, rue du 4 août 1789, rue Condorcet, rue de l'Epine Fleurie, rue des Hauts de Lubinais, rue de la Pointe Luneau, rue de la Closerie, rue du Clos du Houx, rue de la Béchellerie, rue du Grand Carroi, rue du Jeu, rue d'Azay, rue de Vaumorin, rue Léon Blum, rue Pierre Mendès-France, rue Elsa Triolet, allée du Chemin Blanc, allée Pablo Neruda, rue André Malraux, rue Salvador Allende, rue René Cassin, allée Martin Luther King, allée Anne Franck, chemin des ruisseaux ; rue de la Grenouillère ; chemin de la Bourelière ; chemin de la Daguetterie ; rue Daniel Mayer ; Vaumorin ; Les Aujoux ; Le Carroi des Ruisseaux. |
| | | | 5 | Salle Léo Lagrange | Electeurs habitant chemin sous les Bouvineries, chemin de Sainte-Catherine, chemin des Cours, Chemin de Greux, Chemin de la Périolée, chemin des Pressoirs, impasse des Cours, placis de l'Oie Blanche, route de Saint-Aignan, route de Chapître, rue des Aitres, rue de la Barre, rue du Bas de Nouy, rue des Bouvineries, rue de la Croix des Granges, Grande Rue, rue des Marronniers, rue de la Miltière, rue des Rocheroux, rue de la Vallée Moret ; chemin des Rocheroux ; route de Volagré ; La Tuilerie. |
| | | | | | Electeurs habitant avenue Gabrielle d'Estrées (partie située au Sud du Carrefour avec la rue Anatole France) n° 29 à 125 côté impair, n° 32 à 60 côté pair, impasse de la Frelonnerie, impasse de Thuisseau, rue de la Bigauderie, rue de la Bourdaisière, rue du Clos du Lin, rue de la Frelonnerie, rue de la Gravelle, rue des Ormeaux, rue de Rillé, rue des Roches, rue de Thuisseau, rue de la Vallée, rue des Vallées de Greux, Rue de la Folie, impasse Paul Louis Courier, avenue Paul Louis Courier (n°s 68 et 70), rue E. Bizeau, rue Baden Powel, rue |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|------------------------------|----------|-------------------|--------------------|--------------------|---|
| MONTLOUIS S/LOIRE (suite) | VERETZ | 3 | 6 | Salle Léo Lagrange | Géry Mulligan, rue Guy Lafitte ; rue des Frères Lumière ; allée du Cher. Electeurs habitant allée des Bouvreuils, allée des Cyclamens, allée des Fleurs, allée des Glaïeuls, allée des Iris, allée des Mésanges, allée du Muguet, allée des Myosotis, allée des Pensées, allée des Pétunias, allée des Pinsons, allée des Pivoines, allée des Roses, allée des Tulipes, allée des Violettes, résidence Les Muriers (1 et 3 allée des Ralluères), impasse des Hirondelles, rue de la Vallée Expresse, rue de Boisdénier, impasse de Boisdénier, rue de Bel Air, allée des Quartes (du n° 1 au n° 29 inclus) (du n° 2 au n° 8 inclus), rue du Sénateur Belle, avenue Paul Louis Courrier sauf les n° 68 et 70 |
| | | | 7 | Salle Léo Lagrange | Electeurs habitant allée des Acacias, allée des Bégonias, allée des Bleuets, allée de Buffon, allée des Cannas, allée des Cèdres, allée des Chênes, allée Georges Cuvier, allée des Cytises, allée Jean-Henri Fabre, allée des Fauvettes, allée du Parc, allée des Ralluères, allée des Tilleuls, place des Bouleaux, place des Frênes, place des Mimosas, place des Platanes, place des Tamaris, rue Victor Hugo, rue Jean-Jaurès, rue Lamartine, rue Emile Zola, rue Denis Diderot, rue Voltaire, place d'Alembert, avenue d'Appenweier, avenue Gabrielle d'Estrées (partie comprise entre la rue Rabelais et la rue Anatole France) n° 1 à 27 côté impair et n° 2 à 28, côté pair impasse Gabrielle d'Estrées, allée des Quartes à partir du n° 10 d'un côté et à partir du n° 31 de l'autre côté ; rue de la Génésérie. |
| | | | 8 | Salle Léo Lagrange | Electeurs habitant rue de Bodet, rue du Cantin, rue des Coquillauds, rue Georges Courteline, rue des Fosses Bouteilles, rue de la Gaudellerie, rue de Greux, rue du Gué, rue Edouard Lemarchand, rue Pasteur, rue de la Patinière, rue du petit Chemin de Rochepinard, rue du Pic Dousy, rue des Pilliers, rue de la Posterie, rue de la Printanière, rue de Rochepinard, rue Flora Tristan, rue des Sablons, rue du Saule Michaud, chemin Village de Conneuil, rue Boris Vian, rue Jacques Brel, avenue Léonard de Vinci. |
| | | | 1 | Groupe scolaire | Electeurs habitant le Vieux Moulin, le Bourg, rue du docteur Herpin, rue du vieux port, quai du vieux moulin, le bout du monde, avenue de la Guérinière, rue de la Moissonnière, la Carabinerie, Villiers, la Vitrie, le Clairault, le Guessier, la Chatellière, les Isles, rue Robert Bernard, rue Serpentine, rue Charlemagne, rue de la muse rouge, rue Nelson Mandela, rue Sadate et Bégin, avenue Luther King, place des Droits de l'Homme, rue Salvador Allendé, rue Gandhi, passage Rabin, rue buissonnière, rue Moreau Vincent, rue Jean Jaurès, rue Jean Moulin, rue Victor Schoelcher, "le Château", "l'atelier château de Veretz", le clos St Pierre, rue vieille, rue chaude, impasse de la Gironde, impasse de la mairie, rue des Guéridons, quai Henri IV, place de la grosse pierre, rue de la mercanderie, impasse de la mercanderie, chemin des pointes. |
| | | | 2 | Groupe scolaire | Electeurs habitant la rue de la Ferranderie, allée de la ferranderie, rue Jean de la Barre, rue H. Mancini, rue des Gravinières, rue du verger, rue Françoise Dolto, rue Marie Curie, rue Louise Weiss, rue Camille Claudel, rue Simone de Beauvoir, chemin des ruaux, place Louise Michel, chemin du Saveton, chemin de la fosse aux tranches, chemin Fier de Pied, allée des |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|--|---|
| MONTLOUIS S/LOIRE (suite) | LA VILLE-AUX-DAMES | 3 | 3 | Groupe scolaire | ormeaux, allée des amandiers, place des lilas, place des érables, "le Reuillé" et "les sables", impasse du verger, rue Jacqueline Auriol, rue Maryse Bastié, rue Micheline Ostermeyer, place Simone Signoret, rue de Rancé, impasse Daniel Chamier. Electeurs habitant la rue Georges Brassens, rue Léo Ferré, rue Jacques Brel, rue Catherine Sauvage, rue Edith Piaf, rue Marguerite Fréhel, rue Bobby Lapointe, chemin de la Presle, la Pidellerie, route de Bléré, le grand clos, chemin du Roujoux, chemin de la Bussardière, chemin des Boileaux, chemin de la Chavonnière, chemin des Eaux, rue du puits des Desrés, chemin des Desrés, impasse des vignes, chemin des Moreaux, chemin des Cunaux, chemin de la Blauderie, chemin du clos de la justice, chemin de la roche Morin, chemin de l'Harmerie, chemin de la Bretonnière, parc de Beauregard, place des Eaux, "les Nauderies", place de la Bretonnière, "les Desrés", chemin du placier, le Fouteau, la Philiponnière, route d'Esves, rue des déportés, chemin des rues maigres, chemin de la Bourderie, le Hors Duel, chemin des acacias. |
| | | | 1 Bourg Est | Restaurant Scolaire 103 Avenue Jeanne d'Arc | Electeurs habitant les rues : Agnès Sorel, Anne Frank, Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, Hélène Boucher, Sarah Bernhardt, Suzanne Lenglen, Anne de France, Berthe Morisot, Colette, Elisa Rachel, Françoise Dolto, Gabrielle d'Estrées, Jeanne d'Arc (des n° impairs 95 à la fin et des n° pairs 126 à la fin), Madame, Madame de Maintenon, Madame de Montbazou, Madame de Montespan, Madame de Pompadour, Madame de Sévigné, Madame de Staël, Mademoiselle, Marie Curie (des n°s 21 à la fin), Marie de Lorraine, Ninon de Lenclos. Et les impasses : Anne Franck, Anne de Noailles, Gabrielle d'Estrées, Mademoiselle. |
| | | | 2 Bourg Ouest | Restaurant scolaire 103 Avenue Jeanne d'Arc | Electeurs habitant les rues : Bernadette Delprat, Bertie Albrecht, Comtesse de Ségur, Cécile Bergerot, des Levées, Diane de Montsoreau, Elsa Triolet, Eugénie Grandet, Jeanne d'Arc (des n°s impairs 1 à 93 et des n°s pairs 4 à 124), Jeanne Hachette, Laure de Balzac, Louise Weiss, Lucie Coutaz-Repland, Léonor Fini, Mado Robin, Marie Laurencin, Marie Stuart, Raymonde Meunier, Et : les impasses de la Dame en noir, Sarah Bernhardt, Madame Tallien, le lieu-dit "la Boisselière et la place du Onze Novembre. |
| | | 3 | Grand Village | Restaurant scolaire 103 Avenue Jeanne d'Arc | Electeurs habitant dans la zone délimitée par la CD 142 à l'Est, la voie ferrée au Nord, la rue Louise de La Vallière à l'Ouest et la levée du Cher au Sud. |
| VOUVRAY | CHANCEAUX S/CHOISILLE | 2 | 1 | Mairie | Electeurs habitant au nord de la CD 76 : y compris à l'Est la route de Mettray, à l'Ouest la route de Vernou, exclue dans le Centre Bourg La rue du 8 mai et la rue de la Mairie |
| | | | 2 | Ecole Primaire | Electeurs habitant au Sud de la CD 76 : y compris dans le Centre Bourg la rue du 8 mai et la rue de la Mairie, |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|--------------------|-------------------------|-------------------|--------------------|-----------------------|--|
| VOUVRAY (suite) | MONNAIE | 2 | 1 | Mairie | exclues à l'Est la route de Mettray, à l'Ouest la route de Vernou Electeurs habitant R.N. 10 (PARIS à BAYONNE), au Sud de la commune, côté gauche, hors agglomération, V.C. 22, rue de Villeneuve, côté des n°s pairs, D. 405, rue Alfred Tiphaine, côté des n°s pairs, D. 5 (AMBOISE à CHATEAU-DU-LOIR), partie gauche, D. 62 (MONNAIE à VERNOU S/BRENNE), partie droite. |
| | | | 2 | Salle Baric | Electeurs habitant la partie restante de la commune. |
| | NOTRE DAME D'OE | 3 | 1 | Salle Bernard Blier | Electeurs habitant Le Marais, Les Hautes Remettières, rue des Remettières, La Chassetière, RD 29, rue Marguerite Yourcenar, rue de la Prévauderie, rue Fizes, rue Jean Moulin, avenue Vallée Hautmesnil, rues Jean Jaurès, Jean Zay, Henri Dunant, Mendes France, B. Albrecht, Pierre Brossolette, Degliame Fouché, Vieux Bourg, Place Chopin, rues Offenbach, Bizet, Ravel, Berlioz, des Pinsons, impasse des Pinsons, rue des Alouettes, rue des Bouvreuils, rue des Chardonnerets, allée des Mésanges, rue des Fauvettes, La Saintrie, rues Saintrie, impasse Saintrie, rues Paul Emile Victor, de la Perrée. |
| | NOTRE DAME D'OE (suite) | 3 | 2 | Salle Bernard Blier | Electeurs habitant Le Tertreau, Champeigné, L'hopiteau, avenue de Champeigné, rues Alexandre Calder, Jean Rostand, Allée des Pommiers, Bas Champeigné, rue du Bas Champeigné, La Poivrie, rue de la Poivrie, rue Bourneure, avenue de la Coquinière, impasse de la Coquinière, allées des Véroniques, des Bleuets, des Coquelicots, rues Félix Nadar, Robert Doisneau, allées des Iris, des Dahlias, des Anémones, des Glaieuls, des Pivoines, rues des Platanes, des Acacias, place Senghor, Jean Rousseau, impasse des Sorbiers, allée de Mazières, rues Anatole France, René Descartes, Georges Courteline, Anatole France, Honoré de Balzac, François Rabelais, impasse des Erables, impasse Résidences du Parc, impasse Ferme de Mazières |
| | | | 3 | Mairie - Salle Mozart | Electeurs habitant Coulevrou, rue de Coulevrou, Cussé, La Bourlerie, rues Albert Camus, Marcel Pagnol, Paul Fort, Place Théophraste Renaudot, impasse Lamartine, rues Martial Rousseau, Georges Fouassier, de l'Egalité, du 19 mars, Le Haut Chemin, La Thomassière, rues de l'Eglise, des Bévénieres, de la Mairie, impasses du Lavoir, des Perrets, des Primevères, rues de la Martinière, de l'Aquitaine, de Provence, du Vercors, de la Bretonnière, La Chaise, La Bretonnière, rues de la Gâtine, des Besnardières, Manuel de Falla, allée Van Gogh, rue Camille Claudel, La Borde, La Petite Borde, rues de Bretagne, de Normandie, de Lorraine. |
| | PARCAY-MESLAY | 2 | 1 | Salle Polyvalente | Personnes domiciliées hors commune : rues de la Mairie, de la Croix Hallée, des Sports, de la Pinsonnière, de l'Etain, du Coudray, de la Petite Héraudière, de Frasne, allées des Perrières, des Caves, Château Gaillard, rue des Locquets, allée Saint Joseph, rue de la Sablonnière, allée de l'orangerie, rues de la Thibaudière, des Ecoles, allées des Oiseaux, de la Saint Jean, de la Racauderie, résidence de la Grand'Maison, allée du Bourg, places des Ecoles, place de l'Eglise. |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|--------------------|------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--|
| VOUVRAY (suite) | ROCHECORBON | 2 | 2 | Salle Polyvalente | Electeurs habitant la partie restante de la commune. |
| | | | 1 | Mairie | Electeurs habitant la circonscription Ouest délimitée par : - au Sud : la limite communale avec ST-PIERRE-DES-CORPS - à l'Ouest : la limite communale avec TOURS jusqu'au C.C. n° 2 - au Nord : le C.C. n° 2 jusqu'à la Croix Rouge, puis le C.C. n° 3 de la Croix Rouge à la route de PARCAY-MESLAY (C.D. 77) - à l'Est : la route de PARCAY-MESLAY (CD.77) depuis son intersection avec le C.C. n° 3, la rue du Docteur Lebled, la rue du Moulin, la rue des Clouets au Sud de la rue du Moulin, et son prolongement sur la Loire. |
| | ROCHECORBON (suite) | 2 | 2 | Mairie | Electeurs habitant la circonscription Est-Nord délimitée par : - au Sud : la limite communale avec LA VILLE-AUX-DAMES - à l'Est : la limite communale avec VOUVRAY - au Nord : la limite communale avec MONNAIE - à l'Ouest : la limite communale avec PARCAY-MESLAY, puis avec TOURS jusqu'au C.C. n° 2, le C.C. n° 2 jusqu'à la Croix Rouge puis le C.C. n° 3 de la Croix Rouge à la route de PARCAY (C.D. n° 77), la route de PARCAY-MESLAY (C.D. n° 77) depuis le C.C. n° 3, la rue du Docteur Lebled, la rue du Moulin, la rue des Clouets au Sud de la rue du Moulin et son prolongement sur la Loire. |
| | VERNOU-SUR-BRENNE | 2 | 1 | Salle des Fêtes | Electeurs habitant rue Baffert, route de Chateau-Renault, sentier de Cosson, coteau Poupine, Aître des Gauthier, rue Aristide Briand, rue Aimé Bardou, rue Victor Hugo, rue Saint-Vincent, rue du 8 mai, rue du 11 novembre, rue des Perce-Neige, les Madères, Richebourg, les Luats, l'Aître des Courtemanches, l'Aître des Simonneaux, l'Aître des Echeneaux, l'Aître des Gillecompains, la Frillière, Bournigal, les Carroirs, le Glandier, le Fougeray, la Rauderie, Fontaine de Jallanges, Bois Clair, Vaugondy, Bois Soulage, Pouvray, la Folie, la Meslerie, Foujoin, la Thierrière, Champ Martin, les Landes, Chopet, Bois Bourdin, la Fuanerie, le Vilmier, la Chantemeslière, la Joubardière, la Valinière, les Carteries, le Rocheron, la Fontaine Bondrée, la Galinière, les Closeaux, le Cassereau, les Mazereaux, les Batailleries, le Haut Mortier, le Mortier, le Bas Mortier, la Touche, la Fontaine Brethon, le Patis de Cousse, le Moulin de Courtemanche, Vilmereau, la Bataillerie, le Haut Cousse, Terné, rue Jean-Jaurès, Bel Air, la Cousseraie, le Bas Cousse, Angibault, l'Ecomard, Chemin des Riaux |
| | | | 2 | Salle des Fêtes | Electeurs habitant rues de l'Officialité, de la Tergaterie, Quincampoix, de la Paix, de la Bourdinerie, Pasteur, place du Centenaire, rues Lucien Arnoult, Anatole France, de la République, Neuve, ruelle rue Neuve, rue Coteau Poultière, la Réveillerie, rues du Professeur Debré, du Clos, Plaine de la Justice, rues Roger Lecotté, Marcel Loyau., impasse Anatole France, Passage Victor Hugo, rue Sylvain Houdan Deslandes |
| | VOUVRAY | 2 | 1 | Salle des Fêtes | Electeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE | |
|---------------|---------------|-------------------|--------------------|--|---|--|
| SAINT-AVERTIN | SAINT-AVERTIN | 11 | 2 | Salle des Fêtes | <p>- au Nord : C.D. n° 47 route de Monnaie jusqu'à "La Gaudrelle"</p> <p>- au Sud : R.N. 152 jusqu'au "Pont de Cisse"</p> <p>- à l'Ouest: rue du Petit Coteau</p> <p>- à l'Est : C.D. n° 46 jusqu'à "La Croix Buisée"</p> <p>Electeurs habitant la partie hors agglomération.</p> | |
| | | | 1 | Salle de l'Atrium 8 boulevard Doumer | Paul | Secteur du bourg : limité par la ville de TOURS et la ville de ST-PIERRE-DES-CORPS, le chemin des Gravières, la R.N. 76 côté Nord, la rue de l'Ecorcheveau, la rue Saint-Michel, entre la rue de la Pinterie et la rue Léo Lagrange côté Ouest, la rue de l'Impérial, la rue de Cormery côté Est, la rue de Grandmont côté Nord, avenue de Beugaillard côté Est et avenue Georges Pompidou côté Est. |
| | | | 2 | Salle de l'Atrium 8 boulevard Doumer | Paul | Secteur "Les Phalènes-Cigognes" délimité par la rue de Grandmont côté Sud, la rue de Cormery côté Ouest, la rue du 8 mai côté Nord, la rue Léon Brûlon côté Est, la rue du Petit Bois Nord, l'avenue de Beugaillard côté Est. |
| | | | 3 | Salle des Fêtes - 8 Rue de Grandmont | | Secteur "Clos Vaumont", avenue Pompidou côté Ouest, l'avenue de Beugaillard côté Ouest, la rue du Petit Bois côté Nord, la rue de Grand Cour côté Est jusqu'à la rue de la Sagerie, et limité avec TOURS. |
| | | | 4 | Salle des fêtes - 8 Rue de Grandmont | | Secteur "Sagerie", la rue de Grand Cour côté Ouest, rue du Grand Cèdre côté Ouest, rue de la Petite Alouette côté Ouest, limite avec Chambray au Sud, et limite avec TOURS à l'Ouest. |
| | | | 5 | Salle polyvalente - école des Grands Champs - rue de la Houssaye | | Secteur "Choquette - Archerie" limité par la rue du Petit Bois côté Sud, rue Léon Brûlon côté Ouest, rue du 8 mai côté Sud, rue de Cormery côté Ouest, rue de la Chalonnaire côté Nord, rue des Cicottées côté Est, rue Léon Brûlon côté Est, avenue du Général de Gaulle côté Nord, rue du Grand Cèdre côté Est. |
| | | | 6 | Salle polyvalente - école des Grands Champs - rue de la Houssaye | | Secteurs "Grands Champs", avenue du Général de Gaulle côté Sud, rue Léon Brûlon côté Ouest, rue des Cicottées côté Ouest, rue de la Chalonnaire côté Sud, rue de Cormery côté Ouest, limite avec Chambray au Sud, rue de la Petite Alouette côté Est. |
| | | | 7 | Salle garderie périscolaire F. Dolto | | Secteur "Château Fraisier" : allée de l'Impériale, côté sud, rue Léo Lagrange côté est, rues Saint-Michel côté sud, de Cangé côté sud du n°1 au n°55, des Placiers, côté ouest du n°1 au n°3, des Girardières, côté nord, de la Pinterie, côté ouest en totalité et côté est du n° 2 au n° 20, de l'Oiselet, côté nord en totalité, et côté sud du n°1 au n° 79, rue Guillaume Apollinaire, côté ouest, avenue du Général de Gaulle, côté nord, du n° 1023 au n° 1079, rue de Cormery, côté est, du n° 56 au n° 166. |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|--------------------------|--------------------------|-------------------|--------------------|---|---|
| SAINT-AVERTIN (suite) | SAINT AVERTIN (suite) | 11 | 8 | Salle garderie périscolaire F. Dolto | Secteur "Plantes de l'Oiselet" : rues de Cangé, côté nord du n° 57 au n° 101, de Pourtalès côté ouest, des Héraults côté nord, de la Saboterie, côté ouest, du n°1 au n° 77, de l'Ormeau, côté nord, des Pierres Plates côté est, du n° 62 au n° 72, de la Canauderie, côté nord, de Cormery, côté est, du n° 168 au n° 196, avenue du Général de Gaulle, côté sud, du N° 1026 au n° 1080, Guillaume Apollinaire, côté est, de l'Oiselet côté sud, du n° 81 au n° 99, de la Pinterie, côté est, du n° 22 au 52. |
| | | | 9 | Chai du Château de Cangé - Rue de Cangé | Secteur de "Cangé": de la rue de Larçay du n° 149 à la limite de Larçay, rues des Caves à Goûter, de la Bracquerie, limite avec la commune de Larçay, limite avec la commune de Chambray, rue de Cormery, côté est du n° 352 au n° 998, allée des tamaris, côté sud, rues des tamaris, côté sud, du n° 17 au N° 51, des granges, côté sud du N° 47 au N° 63, de la Bellerie côté ouest du n° 53 au n° 99, du côté est en totalité, chemin des plantes, côté sud, rue du Chesne, coté est, rue de l'Ormeau, côté est, du n° 74 au n° 78, C.R. 3 côté est, rue des Placiers, côté nord, du n° 32 au n° 58, rue de Pourtalès côté est, rue de Cangé, côté nord, du n° 2 au 102, rue de l'Ecorcheveau côté est. |
| | | | 10 | Chai du Château de Cangé - rue de Cangé | Secteur des "Onze Arpents" : rue des Héraults du n° 17, du n° 37 au 59, C.R. 3 côté impair, rue de l'Ormeau du n° 67 au 75, rue du Chêne du n° 1 au 27, Chemin des Plantes du n° 26, rue de la Saboterie du n° 124 au 120, rue Henri de Toulouse Lautrec côté pair, rue du Moulin à Vent du n° 16 au n° 2, rue de l'Ormeau du n° 1 au n° 43, rue de la Saboterie du n° 2 au n° 86 |
| | | | 11 | Chai du Château de Cangé - rue de Cangé | Secteur "Ormeau Nouveau Bois" : rues de la Canauderie, côté sud, des Pierres Plates, côté ouest, du n° 55 au n° 61, du Moulin à Vent côté ouest, Henri de Toulouse Lautrec, côté ouest, de la Saboterie, côté ouest, du n° 111 au n° 117, chemin des Plantes côté nord, du n° 2 au n° 24, rues de Bellerie côté ouest, du n° 1 au n° 51, des Granges, côté nord, des tamaris, côté nord, de Cormery, côté est du n° 198 au n° 350. |
| SAINT-PIERRE-DES-CORPS | SAINT-PIERRE-DES-CORPS | 11 | 1 | Ecole Pierre Sépard | Electeurs habitant la circonscription limitée : - à l'Est : par la commune de LA VILLE-AUX-DAMES - au Sud : par la commune de SAINT-AVERTIN - à l'Ouest : par les rues J. Moulin (entre levée du Cher et avenue Stalingrad), Jeanne Labourbe (entre avenue Stalingrad et levée de la Loire) - au Nord : par l'avenue Stalingrad (entre les rues J. Moulin et J. Labourbe), la levée de la Loire (entre la rue J. Labourbe et les limites de la commune de la VILLE-AUX-DAMES) |
| | | | 2 | Ecole Pierre Sépard | Electeurs habitant la circonscription limitée : - à l'Est : Rue Danielle Casanova - rue Léon Dubresson (N°s impairs) - à l'Ouest : Boulevard Jean-Jaurès - au Nord : Levée de la Loire - au Sud : Avenue Lénine |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|--|--|-------------------|--------------------|--|---|
| SAINT-PIERRE-DES-CORPS <i>(suite)</i> | SAINT-PIERRE-DES-CORPS <i>(suite)</i> | 11 | 3 | Ecole Pierre Sépard | Electeurs habitant la circonscription limitée : - à l'Est : Rue Jeanne Labourbe (n ^{os} impairs) - à l'Ouest : Boulevard des Déportés, rue D. Casanova, rue Léon Dubresson (n° pairs) - au Nord : Avenue Lénine - au Sud : Avenue Stalingrad |
| | | | 4 | Ecole Pierre Sépard | Electeurs habitant la circonscription limitée : - à l'Est : par la rue des Déportés - au Sud : par l'avenue Stalingrad - à l'Ouest : par les rues J. Moulin et J. Jaurès - au Nord : par l'avenue Lénine |
| | | | 5 | Salle de la Médaille (rez-de-chaussée - place de l'église) | Electeurs habitant la circonscription limitée : - à l'Est : par la rue J. Moulin - au Sud : par la levée du Cher - à l'Ouest : par la levée du Canal - au Nord : par la rue des Ateliers et l'avenue Stalingrad |
| | | | 6 | Salle de la Médaille (rez-de-chaussée - place de l'église) | Electeurs habitant la circonscription limitée : - à l'Est : par les rues J. Jaurès et J. MOULIN - au Sud : par l'avenue Stalingrad - à l'Ouest : par les rues de la Grand Cour, de l'avenue de la République à la rue P.V. Couturier, Jules Guesdes et des Ateliers, de la rue H. de Balzac à l'avenue Stalingrad - au Nord : par la rue de la Rabaterie et la rue P.V. Couturier |
| | | | 7 | Salle de la Médaille (rez-de-chaussée - place de l'Eglise) | Electeurs habitant la circonscription limitée : - à l'Est : par les rues de la Grand Cour, de l'avenue de la République à la rue P.V. Couturier, Jules Guesdes et des Ateliers, de la rue H. de Balzac à l'avenue Stalingrad - au Sud : par la rue des Ateliers - à l'Ouest : par l'avenue du Canal - au Nord : par la rue G. Péri |
| | | | 8 | Salle de la Médaille (rez-de-chaussée - place de l'Eglise) | Electeurs habitant la circonscription limitée : - à l'Est : par les rues Hoche et de la Grand Cour - au Sud : par la rue Gabriel Péri - à l'Ouest : par l'avenue du Canal - au Nord : par la levée de la Loire |
| SAINT-PIERRE- | SAINT-PIERRE- | 11 | 9 | Ecole P-L Courier | Electeurs habitant la circonscription limitée : |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|----------------------|----------------------|-------------------|--------------------|------------------------------------|--|
| DES-CORPS (suite) | DES-CORPS (suite) | | 10 | Préau couvert | - à l'Est : par le boulevard Jean-Jaurès - au Sud : par la rue de la Rabaterie - à l'Ouest : par la rue de l'Eridence - au Nord : par la rue de l'Aubrière |
| | | | | Ecole P-L Courier Préau couvert | Electeurs habitant la circonscription limitée : - à l'Est : boulevard Jean-Jaurès - à l'Ouest : rue Hoche - au Nord : levée de la Loire - au Sud : rue de l'Aubrière, rue Blanqui, Allée des Noisetiers |
| | | | | Ecole P-L Courier Préau couvert | Electeurs habitant la circonscription limitée : - à l'Est : par la rue de l'Eridence - à l'Ouest : rue Hoche - au Nord : allée des Spirées, rue Paul Vaillant Couturier, rue Blanqui - au Sud : rue de la Rabaterie, rue Paul Vaillant Couturier |
| LUYNES | FONDETTES | 10 | 1 | Collège Jean Roux | Electeurs habitant la circonscription limitée : - au Nord : partie de l'avenue du Général de Gaulle - à l'Ouest: route de la cheminée ronde et rue des Clérisseaux - au Sud : rue de la Planche - à l'Est : rue des Guillets, rue des fontaines, et rue des chevalleries |
| | | | | Collège Jean Roux | - au Nord : par la rue Eugène Gouin - à l'Ouest: par la rue Marie Laurencin - au Sud : par la rue Fernand Léger et la rue Alexander Calder - à l'Est : par l'avenue du moulin à vent |
| | | | | Salle de l'Aubrière | - au Nord : par la commune de Saint-Roch - à l'Ouest: par la commune de Luynes - au Sud : par le lieu-dit les brosses, la rue des Grilles et la rue du grand Aireau - à l'Est : par la rue de la vallée |
| | | | | Salle Jules Piednoir | - au Nord : par la rue de la Brulée, rue de Guesne et rue de la planche - à l'Ouest: par la commune de Luynes - au Sud : par la RN 152 - à l'Est : par la rue Louis Aragon, la voie romaine, et la rue de Beaujardin |
| | | | | | |
| LUYNES (suite) | FONDETTES (suite) | 10 | 5 | Ecole de la Guignière | - au Nord : par l'avenue du Général de Gaulle - à l'Ouest : par la rue des Guillets et la rue des chevaleries - au Sud : par la R.N. 152 |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|---------|----------|-------------------|--------------------|--|---|
| | | | 6 | Petite Salle de l'Aubrière | - à l'Est : par la rue des deux croix - au Nord : par le lieu-dit les ruettes - au Sud : par la rue de la Brulée, rue des Cossons - à l'Est : par la rue de la barre et une partie de la rue des Cossons - à l'Ouest : par la rue de la bruzette, rue des grilles et rue de la république |
| | | | 7 | Lycée Agricole de Fondettes (Salle Tahiti) | - au Nord : par la commune de Charentilly - à l'Ouest : par la RD 36 - au Sud : par l'avenue du Général de Gaulle - à l'Est : par la commune de Saint-Cyr |
| | | | 8 | Lycée Agricole de Fondettes (Salle Futuna) | - au Nord : par l'avenue du Général de Gaulle - à l'Ouest: par la rue Jean Inglessi et la rue des deux croix - au Sud : par la R.N. 152 - à l'Est : par la commune de Saint-Cyr |
| | | | 9 | Centre aéré les grands champs | - au Nord : par la rue de la grosse pierre - à l'Ouest: par la rue de la barre et la rue du Clos Poulet - au Sud : par l'avenue du général de Gaulle - à l'Est : par la RD 36 |
| | | | 10 | Ecole Françoise Dolto | - au Nord : par la rue de la bruzette et le boulevard Gustave Marchand - à l'Ouest: par la rue Louis Jouvét et l'allée Marguerite Duras - au Sud : par la rue des Cossons - à l'Est : par la rue du Chanoine Carlotti |
| | LUYNES | 5 | 1 | Salle des Fêtes | Electeurs habitant la circonscription délimitée : - au Nord : Sud du bureau 2 (VC n° 9) incluant la Place de l'Alma, la rue de l'Alma, la rue de la Chantepleure et la rue Paul Louis Courrier - Sud du bureau 5 (VC 3 et 304) - au Sud : Bords de Loire (RN 152) - à l'Ouest : Commune de St-Etienne-de-Chigny - à l'Est : Commune de Fondettes |
| | | | 2 | Collège rue Victor Hugo | Electeurs habitant la circonscription délimitée : - au Nord : VC n° 306 (route de la vallée des traits) - au Sud : Nord du bureau 1 (VC 9) sauf la Place de l'Alma, la rue de l'Alma, la rue de Chantepleure, et la rue Paul Louis Courrier. - à l'Ouest : Commune de St-Etienne-de-Chigny - à l'Est : CD 6 (route de Pernay) et de la VC 11 et une partie du CD 49 (rue Paul |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-------------------|--------------------------|-------------------|--------------------|---|--|
| LUYNES (suite) | LUYNES (suite) | 5 | 3 | Collège Rue Victor Hugo | Louis Courier) Electeurs habitant la circonscription délimitée : - au Nord : Communes d'Ambillou, Pernay, et Saint-Roch - au - au Sud : Nord du bureau 2 (VC 306) - Nord du bureau 5 - CR 43 (rue Guillaume Apollinaire) - VC 301 et VC 3 - à l'Ouest: Commune de St Etienne de Chigny - à l'Est : Communes de Saint-Roch et Fondettes, partie nord de la VC 14 (route des Richardières) |
| | | | 4 | Salle Courteline - Place Georges Courteline | Electeurs habitant la circonscription délimitée : - au Nord : une partie de la VC 11 - au Sud : une partie du CD 49 (avenue Albert de Luynes) et une partie du CD 6 (avenue du Clos Mignot) - à l'Ouest: une partie de a VC 11 - - à l'Est : une partie du CD 6 (rue du grand verger) |
| | | | 5 | Salle Courteline - Place Georges Courteline | Electeurs habitant la circonscription délimitée : - au Nord : Sud du bureau 3 (CR 43, rue Guillaume Apollinaire, VC 301 et VC 3) - au - au Sud : Nord du bureau 1 (VC 3 et 304) - à l'Ouest: partie du CD 6 (rue du grand verger) - à l - à l'Est : Commune de Fondettes |
| | LA MEMBROLLE S/CHOISILLE | 2 | 1 | Mairie | Electeurs habitant la circonscription délimitée : - au Nord : par le chemin rural n° 2 de la Rousselière à la Parassière - au Sud : par la rue du Moulin Millon englobant les lotissements Vert Village, Beauregard, Gros Chillou et les lieux-dits les Bordes, la Parassière, le Moulin Robert, le Coutay, le Clos des Brosseaux, le centre bourg avec les impasses, la Billonnière, la Chesnaye, le Guéret, les Plantes, les Minées. |
| | | | 2 | Salle Omnisports | Electeurs habitant la circonscription délimitée : - au Nord : par le lotissement de la Maisonnaie de la Molière - au Sud : par la route de Fondettes englobant les lotissements de la Maison Neuve, Aubrière 1 et 2, la Billonnière, et de la Molière. |
| | | | 1 | Espace de la Maurière - Salle du Bellay | Electeurs habitant le Pont-de-BRESME (du Ponceau à la Serpenterie), maison Sennegon, Hameau de l'Arnerie et lotissement du Parc des Terres Rouges. |
| | ST-ETIENNE DE CHIGNY | 2 | 1 | | |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|---------------------|------------------|---|--------------------|----------------------------------|--|
| SAINT-CYR-SUR-LOIRE | ST-CYR-SUR-LOIRE | 15 | 2 | Salle de réunions du vieux bourg | Electeurs habitant le vieux bourg (à partir de la Serpenterie, maison Laurent), le Pissot, propriété Dreyer, la Closerie, la Croix de la Chappe, les Ruaux, la Queue-de-Merluce, la Brosse, la Bergerie, le Pont Clouet, les Grandes Maisons et le Carroi Jaune. |
| | | | 1 | Hôtel de Ville | Electeurs habitant le secteur des "Maisons Blanches" dont le périmètre est délimité de la façon suivante : - à l'Est : rue du coq (pair, impair), rue des Amandiers du n° 1 au n° 49 et du n° 2 au n° 44 - au Nord : prolongement de la rue Louis Bézard (cette rue n'étant pas comprise dans ce bureau) de la rue des Amandiers jusqu'à la rue des Rimoneaux - à l'Ouest : La Choisille, limite de la commune avec FONDETTES - au Sud : la Loire |
| | | | 2 | Hôtel de Ville | Electeurs habitant le secteur de la "MAIRIE 1", dont le périmètre est délimité de la façon suivante : - à l'Est : une partie des rues Tonnellé, Mésangerie, Moisanderie, Fleurie jusqu'à la rue Calmette (ces rues n'étant pas comprises dans ce bureau) - au Nord : avenue de la République (côtés pair et impair) de la rue Fleurie à la rue des Amandiers - à l'Ouest : rue du Coq, rue des Amandiers (ces rues n'étant pas comprises dans ce bureau) - au Sud : la Loire. |
| | | | 3 | Hôtel de Ville (suite) | Electeurs habitant le secteur de "COTTAGE PARK" dont le périmètre est délimité de la façon suivante: - à l'Est : limite de SAINT-CYR-SUR-LOIRE, avec TOURS, rue du Portillon (côté pair) de la limite de TOURS jusqu'aux n°s 64 et 13 impair inclus, limite de la propriété des Fontaines jusqu'à la rue Calmette - au Nord : rue Calmette (côté impair) du n° 51 à son extrémité - à l'Ouest : une partie des rues (pair et impair) Tonnellé (des quais de Portillon à la rue de la Mésangerie), de la Mésangerie (de la rue Tonnellé à la rue de la Moisanderie), rue de la Moisanderie (de la rue de la Mésangerie à la rue Fleurie), rue Fleurie (de la rue de la Moisanderie à la rue Calmette) - au Sud : la Loire |
| 4 | Hôtel de Ville | Electeurs habitant le secteur de la "MAIRIE 2" dont le périmètre est délimité de la façon suivante - à l'Est : rue Victor Hugo, de l'avenue de la République jusqu'à la rue G. Cousseau (côté pair) n° 160 inclus - au Nord : fin des rues Anatole France, Louis Blot et G. Cousseau (côtés pair et impair) | | | |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------|----------------|--|
| SAINT-CYR-SUR-LOIRE (suite) | SAINT-CYR-SUR-LOIRE (suite) | 15 | 5 | Ecole Engerand | <p>- à l'Ouest : rue des Amandiers (cette rue étant comprise dans ce bureau)</p> <p>- au Sud : l'avenue de la République comprise entre la rue Fleurie et la rue Victor Hugo (avenue non comprise dans ce bureau)</p> <p>Electeurs habitant le secteur "MAILLOUX" dont le périmètre est délimité de la façon suivante :</p> <p>- à l'Est : rue de Portillon (côté pair) du n° 66 à son extrémité rue Emile Roux, limite avec la ville de TOURS</p> <p>- au Nord : rue Calmette du début jusqu'à la rue du Bocage (rue non comprise dans ce bureau) et rue Mailloux jusqu'à la rue Fleurie (côtés pair et impair)</p> <p>- à l'Ouest : rue Fleurie de la rue Calmette du n° 43 à la rue Mailloux n° 69 (côté impair)</p> <p>- au Sud : limité par le prolongement de la rue des Fontaines, de la rue de Portillon à la rue Calmette, et rue Calmette (côté pair) du n° 48 à son extrémité rue Fleurie</p> |
| | | | 6 | Ecole Engerand | <p>Electeurs habitant le secteur "ENGERAND" dont le périmètre est délimité de la façon suivante :</p> <p>- au Nord-Est : boulevard du Général de Gaulle (côté pair) du n° 18 à la rue Engerand</p> <p>- au Nord : rue Engerand, du boulevard du Général de Gaulle à la rue Fleurie (rue non comprise dans ce bureau)</p> <p>- à l'Ouest : rue Fleurie, de la rue Mailloux du n° 71 (côté impair) à la rue Engerand</p> <p>- au Sud : rue Calmette du début jusqu'à la rue du Bocage (pair et impair), rue Mailloux, de la rue du Bocage à la rue Fleurie (rue n'étant pas comprise dans ce bureau).</p> |
| | | | 7 | Ecole Engerand | <p>Electeurs habitant le secteur "CHANTERIE 1" dont le périmètre est délimité de la façon suivante :</p> <p>- au Nord : rue de la Ménardièrè (côtés pair et impair) jusqu'au boulevard du Général de Gaulle</p> <p>- au Nord-Ouest : le boulevard du Général de Gaulle (côtés pair et impair) de la rue E. Roux à la</p> <p style="padding-left: 40px;">rue de la Ménardièrè</p> <p>- à l'Est : limite début rue E. Roux (non compris dans ce bureau) du Dr. Ramon, de la rue E. Roux à la Ménardièrè (côtés pair et impair)</p> |
| | | | 8 | Ecole Engerand | <p>Electeurs habitant le secteur "CHANTERIE 2" dont le périmètre est délimité de la façon suivante :</p> <p>- à l'Est : sentier communal délimitant ST-CYR-SUR-LOIRE avec la ville de TOURS, jusqu'à la rue des Bordiers (côté pair) n° 98 de la limite de TOURS à son extrémité.</p> <p>- au Sud-Est : le boulevard du Général de Gaulle, de la rue de Portillon à la rue Engerand (non comprise dans ce bureau)</p> <p>- au Sud : rue Engerand, du boulevard du Général de Gaulle à la rue Fleurie (côtés</p> |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|---|
| SAINT-CYR-SUR-LOIRE (suite) | SAINT-CYR-SUR-LOIRE (suite) | 15 | 9 | Ecole Jean Moulin | <p>pair et impair)</p> <p>- à l'Ouest : rue Fleurie (côté impair) de la rue Engerand à la rue Bergson, début de la rue E. Roux (rue toute comprise dans ce bureau), limite de la rue du Dr. Ramon jusqu'à la rue de la Ménardière (rue non comprise dans ce bureau)</p> <p>Electeurs habitant le secteur des "FOSES BOISSEES 1" dont le périmètre est délimité de la façon suivante :</p> <p>- à l'Est : rue Fleurie (côté pair) de l'avenue de la République du n° 42 à la rue du Lieutenant Colonel Mailloux</p> <p>- au Nord : rue Mailloux (côtés pair et impair), de la rue Fleurie à la rue Jean Moulin, jusqu'à la rue V. Hugo dans le prolongement de la rue Maurice Adrien</p> <p>- à l'Ouest : rue Victor Hugo (côté impair), de l'avenue de la République au n° 149 (prolongement de la rue Maurice Adrien)</p> <p>- au Sud : avenue de la République (rue n'étant pas comprise dans ce bureau).</p> |
| | | | 10 | Ecole Jean Moulin | <p>Electeurs habitant le secteur des "FOSES BOISSEES 2" dont le périmètre est délimité de la façon suivante :</p> <p>- à l'Est : rue Fleurie (côté pair), de la rue du Lt Cl Mailloux à son extrémité</p> <p>- au Nord : rue Henri Bergson (cette rue n'étant pas comprise dans ce bureau)</p> <p>- à l'Ouest : rue Victor Hugo (côté impair) du n° 151 à l'intersection de la rue Henri Bergson</p> <p>- au Sud : fin de la rue Mailloux (rue non comprise) à la rue Victor Hugo dans le prolongement de la rue Maurice Adrien.</p> |
| | | | 11 | Ecole La Clarté | <p>Electeurs habitant le secteur "LA CLARTE BOIS LIVIERE" dont le périmètre est délimité de la façon suivante :</p> <p>- à l'Est : rue Victor Hugo (côté pair) du n° 162 au n° 194 inclus, rue de la Gaudinière (de la rue des Rimoneaux jusqu'à la rue du Haut BOURG)</p> <p>- au Nord : rue Henri Bergson, de la rue Victor Hugo à son extrémité (rue non comprise dans ce bureau), rue du Haut Bourg en prolongement jusqu'à la rue Auguste Renoir (rue comprise dans ce bureau)</p> <p>- à l'Ouest : rue Croix Chidaine (de la rue Rimoneaux à la rue Auguste Renoir)</p> <p>- au Sud : prolongement rue Louis Bézard, de la rue des Amandiers jusqu'à la rue des Rimoneaux (rues comprises dans ce bureau)</p> |
| | | | 12 | Ecole La Clarté | <p>Electeurs habitant le secteur "POT DE FER 1" dont le périmètre est délimité de la façon suivante :</p> <p>- à l'Est : boulevard du Général de Gaulle entre la rue E. Roux et la rue des Sources (avenue non comprise dans ce bureau)</p> <p>- au Nord : rue du Clos Besnard (rue non comprise dans ce bureau), prolongement rue F. Rabelais (comprise dans ce bureau) jusqu'à la rue Victor Hugo</p> |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--|
| SAINT-CYR-SUR-LOIRE (suite) | SAINT-CYR-SUR-LOIRE (suite) | 15 | 13 | Ecole La Clarté | <p>- à l'Ouest : rue de la Gaudinière (rue non comprise dans ce bureau), de la rue des Rimoneaux à la rue du Clos Besnard</p> <p>- au Sud : rue Henri Bergson (côtés pair et impair) du début jusqu'à son extrémité.</p> <p>Electeurs habitant le secteur "POT DE FER 2 BOIS LIVIERE" dont le périmètre est délimité de la façon suivante :</p> <p>- au Nord : rue de la Grosse Borne, du boulevard Charles de Gaulle à la rue Preney (rue non comprise dans ce bureau), rue de la Charlottière, de la rue de Preney au boulevard Charles de Gaulle, (rue non comprise dans ce bureau)</p> <p>- à l'Est : boulevard Charles de Gaulle, de la rue Victor Hugo à la rue de la Grosse Borne (rue non comprise dans ce bureau)</p> <p>- à l'Ouest : la Choisille</p> <p>- au Sud : du boulevard Charles de Gaulle hauteur rue des Sources, prolongement jusqu'à la rue François Rabelais (pas comprise) jusqu'à la rue Croix de Périgourd, rue Clos Besnard (pair et impair) de la rue Croix de Périgourd à la rue de la Gaudinière, prolongement jusqu'à l'avenue Pampidou (pair, impair)</p> |
| | | | 14 | Ecole Périgourd 1 | <p>Electeurs habitant le secteur de "PERIGOURD" dont le périmètre est délimité de la façon suivante :</p> <p>- à l'Est : boulevard Charles de Gaulle (pas compris dans ce bureau) de la rue de la Ménardièrre jusqu'à la rue Croix de Pierre, rue de la Gagnerie, (comprise dans ce bureau) et rue André Brohée (rue pas comprise dans ce bureau)</p> <p>- au Nord : rue de la Croix de Pierre (pas comprise dans ce bureau) du Bld Charles de Gaulle à la rue de Périgourd</p> <p>- à l'Ouest : la Choisille</p> <p>- au Sud : rue de la Charlottière (côté pair et impair), rue de Preney de la rue de la Charlottière à la rue de la Grosse Borne, la rue de la Grosse Borne de la rue de Preney au Bld Charles de Gaulle (rue comprise dans ce bureau).</p> |
| | | | 15 | Ecole Périgourd 2 | <p>Electeurs habitant le secteur de "LA MENARDIERE" dont le périmètre est délimité de la façon suivante :</p> <p>- à l'Est : route de Rouziers du chemin de la ménardièrre jusqu'à la limite de la commune de METTRAY, bld Charles de Gaulle de la rue de la Croix de Pierre à la rue de la Ménardièrre (côtés pairs et impairs)</p> <p>- au Nord : le ruisseau de la Perret limite avec les communes de METTRAY, LA MEMBROLLE S/CHOISILLE jusqu'à la R.N. 158</p> <p>- à l'Ouest : allée André Brohée, (comprise dans ce bureau), rue de la Gagnerie (pas comprise dans ce bureau)</p> <p>- au Sud : rue de la Croix de Pierre n° 1 à 57 et du n° 2 à 76</p> |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|---------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------|----------------------------------|---|
| JOUE-LES-TOURS NORD | JOUE-LES-TOURS QUARTIER CENTRE | 15 | B11 | Hôtel de Ville | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : ligne de chemin de fer - à l'Est : avenue de la République, rue du Comte de Mons, Rue Rabelais - au Sud : Boulevard Jean Jaurès - à l'Ouest: Rue Galliéni, rue de Chantepie, rue des Ribains |
| | | | B12 | Hôtel de Ville | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : ligne de chemin de fer - à l'Est : rue des Martyrs - au Sud: boulevard Jean-Jaurès - à l'Ouest Rue Rabelais, Rue du Comte de Mons, Avenue de la République |
| | | | B16 | Ecole Marie Curie | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : rue des Ribains - à l'Est : rue de Chantepie, rue Galliéni - au Sud : boulevard Jean Jaurès - à l'Ouest: ligne de chemin de fer |
| | | | B13 | Ecole Liberté Publique Préau 1 | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : rues Becquerel, de Chantepie, des Provinces, du Parc de la Grange - à l'Est : rue des Martyrs - au Sud : ligne de chemin de fer - à l'Ouest: rue du Clos Neuf, Rue Jules Grévy, Rue de la Marbellière |
| | GRANGE MARBELLIERE | | B14 | Ecole Liberté République Préau 1 | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : rue de Beaulieu - à l'Est : rues du Coteau, rue Kléber, rue des Martyrs - au Sud : rue du Parc de la Grange, rues des Provinces, de Chantepie, Becquerel - à l'Oues:t rue de la Marbellière |
| | LAC EPEND | | B15 | Ecole Marie Curie | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : pont du Lac et échangeur nord - à l'Est : boulevard périphérique - au Sud : boulevard des Bretonnières - à l'ouest : limite commune de Ballan-Miré |
| | SAINTERIE BEAULIEU | | B17 | Ecole Liberté République Préau 2 | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : limite commune de TOURS - à l'Est : rue de la Marbellière, rue de Pont Cher, rue du Pont Volant, rue de Beaulieu - au Sud : rues de la Sainterie, des Erables, Vernerey, Van Gogh, du Franc Palais, de |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-----------------------------|---|-------------------|--|--|---|
| | | | | | l'Epan - à l'Ouest: boulevard périphérique |
| JOUE LES TOURS NORD (suite) | JOUE LES TOURS LAC EPEND MORIER RIGNY ALOUETTE GRANDE BRUERE | 15 | B18 B19 B21 B22 B23 B31 | Ecole Liberté République Préau 2 Ecole Marie Curie Centre Social Morier Centre Social Morier Centre Social Morier Foyer Socio-Educatif Alouette | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : Rue de l'Epan, rue du Franc Palais, rue Van Gogh, rue A. Vernerey, rue des Erables, rue de la Sainterie. - à l'Est : rues de la Marbellière, Jules Grévy, du Clos Neuf, ligne de chemin de fer - au Sud : boulevard Jean-Jaurès - à l'Ouest: boulevard périphérique Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : limite de commune de Tours - à l'Est : boulevard périphérique - au Sud : Pont du Lac et échangeur nord - à l'ouest : limite commune de Ballan Miré Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : rue de Trotbriand, rue Messenger - à l'Est : rue Renan - au Sud : rue H. de Balzac, Avenue du Général de Galle - à l'Ouest: rue des Martyrs Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : avenue du Général de Gaulle, rue H. de Balzac - à l'Est : rue Renan, rue Lamartine, ligne de Chemin de Fer - au Sud : boulevard Jean Jaurès - à l'Ouest : rue des Martyrs Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : limite commune de Tours - à l'Est : ligne de chemin de fer - au Sud : rue Lamartine, rue Renan, Rue Messenger, rue Trotbriand - à l'Ouest: rues des Martyrs, Kléber, du Coteau, du Pont Volant, de Pont Cher Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : rue de la Bergeonnerie - à l'Est : avenue de Bordeaux - au Sud : Boulevard de Chinon, rue de la Croix Porchette, rue de Chérizy - à l'Ouest: Rue du Domaine, rue du Manoir |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|--------------------------------|------------------------------|-------------------|--------------------|--|---|
| JOUE-LES-TOURS NORD (suite) | | 15 | B32 | Foyer Socio-Educatif Alouette | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : ligne de chemin de fer, rue de la Bergeonnerie - à l'Est : rue du Manoir, rue du Domaine, rue de Chérizy, rue de la Croix Porchette - au Sud : boulevard de Chinon - à l'Ouest: rue de la Patalisse, Impasse Louis Lachenal, Impasse Bellevue, rue de la Fantaisie |
| | | | B33 | Foyer Socio Educatif Alouette | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : rue de la Fantaisie, rue de Chérizy - à l'Est : impasse Bellevue, Impasse Louis Lachenal, Rue de la Patalisse - au Sud : boulevard de Chinon - à l'Ouest: ligne de chemin de fer |
| JOUE-LES-TOURS SUD | SUD | 12 | B41 | Centre de Loisirs LA BORDE | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : boulevard périphérique, VC 300 - à l'Est : limite commune de Chambray-les-Tours - au Sud : limite commune de Veigné - à l'Ouest: D127, R78, ligne de chemin de fer, D86, V21, Rue de Cercelé, rue de la Douzillère, ligne de chemin de fer |
| | | | B42 | Centre de Loisirs LA BORDE | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : ligne de chemin de fer - à l'Est : rues de la Douzillère, de Cercelé, V21, D86, ligne S.N.CF, R78, D127 - au Sud : limite commune de Veigné, Monts et Artannes - à l'Ouest: limite commune de Ballan-Miré, V 10, R 70, V 8, D 127, V 10 |
| | | | B82 | MAISON POUR TOUS | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : boulevard des Bretonnières - à l'Est : ligne de chemin de fer, V10, D127, V8 - au Sud : R70, V10 - à l'Ouest: limite commune de Ballan-Miré |
| | VALLEE VIOLETTE ALOUETTE SUD | | B51 | ECOLE ELEMENTAIRE VALLEE VIOLETTE BAT. B | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : boulevard de Chinon - à l'Est : Avenue de Bordeaux - au Sud : limite commune de Chambray-les Tours (rue de la Fourbisserie, rue Calder, rue du Val Violet, rue du Clos Robert) - à l'Ouest: rue du Gravier, rue du Grand Pressoir, rue des Pervenches, rue de Sully |
| | | | B52 | ECOLE | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-------------------------------|----------|-------------------|--------------------|---|--|
| | | | B61 | ELEMENTAIRE VALLEE VIOLETTE BAT. B ECOLE ELEMENTAIRE VALLEE VIOLETTE BAT. B | - au Nord : boulevard de Chinon - à l'Est : rue de Sully, rue du Grand Pressoir, rue des Pervenchs, rue du Gravier - au Sud : rue de la Marchanderie, rue de Chambord - à l'Ouest: rue d'Amboise, rue de Langeais, rue de Loches Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : boulevard de Chinon - à l'Est : rues de Loches, de Langeais, d'Amboise, de Chambord, de la Marchanderie - au Sud : rue Claude Bernard - à l'Ouest: rues de Montrichard, de Saumur, de Valençay, de Fontiville, d'Amboise, du Clos Lucé, de Richelieu, de St-Cosme, ligne de chemin de fer |
| JOUE-LES-TOURS SUD (suite) | RABIERE | 12 | B62 | ECOLE ELEMENTAIRE VALLEE VIOLETTE BAT. B | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : rue de St-Cosme, rues de Richelieu, du Clos Lucé, d'Amboise, de Fontiville, rue de Valençay, rue de Samur - à l'Est : rue de Montrichard - au Sud : limite commune Chambray-les-Tours, VC 300 - à l'Ouest: ligne de chemin de fer |
| | | | B71 | ECOLE ROTIERE RABIERE | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : boulevard Jean-Jaurès - à l'Est : ligne de chemin de fer - au Sud : VC 300, Boulevard Périphérique - à l'Ouest: rue de Verdun |
| | | | B72 | ECOLE ROTIERE RABIERE | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : rue Lavoisier, rue de la Rotière, bd Jean Jaurès - à l'Est : rue de Verdun - au Sud : rue Jacques Poirier - à l'Ouest: rue de la Rotière, rue Gay Lussac, rue P. de Coubertin |
| | | | B73 | ECOLE ROTIERE RABIERE | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : boulevard JeanJaurès - à l'Est : rue de la Rotière, rue Lavoisier, rue P. de Coubertin - au Sud : rue J. Pradier - à l'Ouest: rue de la Douzillère |
| | | | B74 | ECOLE ROTIERE RABIERE | Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée : - au Nord : rue James Pradier, rue P. de Coubertin, rue Gay Lussac - à l'Est : rues de la Rotière, J. Poirrier, de Verdun - au Sud : boulevard périphérique |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|---------|----------|-------------------|--------------------|------------------|--|
| | | | B81 | MAISON POUR TOUS | <p>- à l'Ouest: rue de la Douzillère</p> <p>Electeurs habitant la circonscription urbaine limitée :</p> <p>- au Nord : boulevard Jean Jaurès</p> <p>- à l'Est : rue de la Douzillère</p> <p>- au Sud : Boulevard périphérique</p> <p>- à l'Ouest: limite chemin de fer, boulevard périphérique</p> |

ARRONDISSEMENT DE CHINON

| | | | | | |
|----------------|----------------|---|---|---|--|
| AZAY-LE-RIDEAU | AZAY-LE-RIDEAU | 2 | 1 | Mairie | Electeurs habitant à l'Ouest de la commune y compris la rue Nationale |
| | | | 2 | Mairie | Electeurs habitant à l'Est de la commune |
| | CHEILLE | 2 | 1 | Mairie | Electeurs habitant secteur Bourg Ouest : à l'ouest d'une ligne passant entre le hameau de "la Ploquinière" et "Bourg Cocu" |
| | | | 2 | Ecole du bourg | Electeurs habitant secteur la Chapelle : à l'est d'une ligne passant entre le hameau de "la Ploquinière" et "Bourg Cocu" |
| BOURGUEIL | BOURGUEIL | 3 | 1 | Salle des Fêtes - Place Marcellin Renault | Electeurs habitant la circonscription délimitée : - à l'Est : par la RD 749 exclue - à l'Ouest : par la limite de la commune avec St-Nicolas-de-Bourgueil - au Sud : par la limite de la commune avec St-Nicolas-de-Bourgueil - au Nord : par l'avenue de St Nicolas et de la rue Ronsard côté impair |
| | | | 2 | Salle des Fêtes - Place Marcellin Renault | Electeurs habitant la circonscription délimitée : - à l'Est : par la commune de la Chapelle-sur-Loire - à l'Ouest : par la RD. 749 - au Sud : par la commune de la Chapelle-sur-Loire - au Nord : par les rues Chaumeton, de l'Humelaye et la fin de la rue de Santenay, côté pair. |
| | | | 3 | Salle des Fêtes - Place Marcellin Renault | Electeurs habitant la circonscription délimitée : - à l'Est : par les communes de Restigné, et Benais, (cours du Changeon) - à l'Ouest : par les communes de St-Nicolas-de-Bourgueil, et de la Breille-les-Pins - au Sud : par l'avenue de St Nicolas et la rue Ronsard, côté pair, par la rue Chaumeton, la rue de l'Humelaye, et la fin de la rue de Santenay, côté impair. - au Nord : par les communes de Gizeux, Continvoir et Courléon. |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------------|---|
| BOURGUEIL <i>(suite)</i> | CHOUZE-SUR-LOIRE | 2 | 1 | Mairie | Electeurs habitant la circonscription comprise entre la limite Est de la commune et la V.C. 4 à l'Ouest et la circonscription comprise entre la R.N. 152 côté Sud et la Loire. |
| | | | 2 | Mairie | Electeurs habitant la circonscription allant du V.C. n° 4 à la limite Ouest de la commune, jusqu'à la R.N. 152 côté Nord y compris. |
| CHINON | AVOINE | 2 | 1 | Mairie | Electeurs habitant le bourg. |
| | | | 2 | Ancienne école de Néman | Electeurs habitant le hameau de Néman |
| | BEAUMONT-EN-VERON | 2 | 1 | Mairie | Electeurs habitant : rue des Allels, les Sept Arpens, rue de la Baronnière, la Barangerie, le Puy de la Bâte, impasse de la Croix Bazouille, rue de la Croix Bazouille, rue de la Roche Bobreau, le Petit Bois, la Rue des Cadets, rue de la Cassoterie, rue des Cèdres, rue de la Charmille, Cité de la Charmille, Cigny, les Coudreaux, la Crosseau, rue des Ecoles, l'Espederie, rue de la Fabrice, le Puy Farinier, impasse du Carroi Forêt, rue du Gros Four, la Fuie, la Gourbillonnière, rue des Granderies, la Cave Herpin, rue de la Cave Herpin, rue d'Isoré, la Maison Landry, rue du 8 mai 1945, rue des Marais, rue du Martinet, la Meslaie, le Saule Meunier, les Montcenis, le Pavillon, la Cave Pelletier, la rue Cinq Pères, rue des Peuilles, rue du Noyer Pigeon, Pontourny, rue du Puy Prieur, les Rabottes, Carroi Ridard, les Roches, Cité des Roches, Cité des Saules, rue des Saules, rue des Caves Simonneau, Cité des Tilleuls, rue du Clos Touillault, la Tourette, rue de la Tranchée, rue des Trois Cheminées, place de Verdun, rue du Villy, rue de la Villette. |
| | | | 2 | Salle des fêtes | Electeurs habitant : la Barrière, la Bellivière, Berry, le Bercail, la Béruserie, la rue de Bondin, rue de la Boulaiserie, la Boulaie, rue de la Buissonnière, la Buissonnière, la Camusterie, rue de la Chaperonnière, la rue Chambert, Chamboizay, le Colombier, Coulaines, la Courtinière, le Cruchon, Danzay, rue de la Croix de Danzay, rue de Dételilly, rue du Petit Dételilly, la Duetterie, la Durandière, Village de la Durandière, la Ferrandière, les Caves aux Fièvres, Foyer de Velors, rue des Fromentaux, la Giraudière, rue de Gogué, Grésille, rue de Guindorié, la Haute Rue, rue de la Roche Honneur, Cité de la Roche Honneur, la Massonnière, Montour, la Niverdière, rue du Parc, le Paradis, le Petit Paradis, la Parfaiterie, la Pénezaie, la Maison de Pierre, le Carroi Ragueneau, Razilly, le Ridoit, la Maison Rouge, la Rouillerie, rue du Petit Ruau, le Ruau, rue de la Saulaie, Sauger, Turpenay, rue des Vallières, Cité de Velors, Velors. |
| CHINON | CHINON | 6 | 1 | Hôtel de Ville | Les électeurs habitant la circonscription délimitée par la Vienne, la place du Général de |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|---------------------|---------------------------------|-------------------|--------------------|--|--|
| (suite) | | | 2 | Ecole Jean-Jaurès | Gaulle, la rue de la Brèche, rue Porte du Château, Côteau Saint-Martin, la rue du collège, le chemin R.70, rue des Pitoches, place Saint Mexme, rue Hoche, place Jeanne d'Arc. Electeurs habitant la circonscription délimitée par la Vienne, la place Jeanne d'Arc, rue Hoche, place Saint Mexme, rue des Pitoches, Côteau Sainte-Radegonde, et rue de Roche Faucon. |
| | | | 3 | Maison des Associations 45 rue J-J. Rousseau "Salle Rose" | Electeurs habitant la circonscription délimitée par la Vienne, la place du Général de Gaulle, la rue de la Brèche, la rue Porte du Château, la R.N. 751, les chemins R.13 et C.301, R.22, R.19, les lieux-dits Le Grand Ballet, les Villiers, la Brosse, les V.C. N ^{os} 302, 317, 301. |
| | | | 4 | Espace Rabelais - Digue St Jacques | Electeurs habitant la circonscription située au Sud de la Vienne, la route de Bourgueil, la D. 749, les lieux-dits le Repos Saint-Martin, l'Épinette, la Palenne. |
| | | | 5 | Maison de Quartier des Hucherolles "Espace Mendes France" - rue Gabriel Richaud | Les électeurs habitant la circonscription délimitée par la rue du Côteau Sainte Radegonde, la rue du collège, les chemins ruraux 71 et.81, la départementale 21 de Chinon à Cravant, et la D.751. |
| | | | 6 | Ecole Rochelude "La Rochelle" | Electeurs habitant la circonscription délimitée par la D.751, les V.C. n ^{os} 302, 301, 320, les lieux-dits Rochambeau, les Closeaux, la Rochelle, Tournebride, la Grille, la Baisse Oreille. |
| LANGEAIS | CINQ MARS LA PILE | 2 | 1 | Mairie | Electeurs habitant la circonscription délimitée par l'ancienne poste, Bel-Air, Bellevue, Chemins Bas de la Pile, de la Becellière, de la Falottière, de la Grosse Borne, de la Houbellerie, de Racault, des 5 Arpents, des vignes, du Moulin à Vent, Haut de la Pile, Paul Louis Courier, et Forget, impasses de Courchamp, de la Bourdonnière, de la Calosserie, de la Gare, de la Loire, des figuiers, des Guérinières, du mouton, du pré St-Laurent, du Savatou, Jeanne d'Arc, La Becellière, Chemin de la Folie, la Grosse borne, la réserve, le château, le gravier, le moulin à vent, le ponceau, les hauts babinières, les pilets, moulin de Gouspillère, places de la mairie, de l'église, des meuliers, du 8 mai, routes de la bécelière, de la grivellerie, de Pernay, de roberges, rues de la gare, de la Loire, de l'église, de l'éperon, de Tours, de l'Europe, des caves, des prêtres, du breuil, du château, Nationale (côté pair + coté impair jusqu'au n° 33), et Velantan. |
| LANGEAIS (suite) | CINQ MARS LA PILE (suite) | 2 (suite) | 2 | Salle Jean-Pierre Cottet | Electeurs habitant la circonscription délimitée par l'allée des acacias, allée du pain, allée Richelieu, Chanderry, chemins de l'hermitage, des Gaudelines, des Mesnils, des vignes blanches, impasses de la roche, des glaïeuls, des jacinthes, des lilas, des myosotis, des pensées, du buisson, du champ du puits, le bourg neuf, le clonas, lieu-dits la Barbellerie, la Bertellerie, la Bruerie, la bruyère, la chevalerie, la Durandière, la Jasnière, la Rouchetière, la Simonière, la Vallandière, l'aireau du bois, le bois prieur, le bois Simbert, le pavillon, les bails, les étangs, les Varennes, l'hermitage, moulin de Velantan, passage de la Barattière, |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|---------------------------------|---------------------------------|-------------------|--------------------|--|--|
| | LANGEAIS | 2 | 1 | Théâtre Jean Luc Anglade, place Léon Boyer | Petit Chanderry, routes de Chemily, de la Bruerie, de la bruyère, de la Chaperonnière, de la chevalerie de la Jasnière, de Langeais RN 2 152, de Mazières, des étangs, du buisson, du carroi, du moulin du milieu, du vieux Plessis, rues de la Loire (coté pair), de la roche, de l'Audrière, des aubépines, des blais, des grands champs, des perruches, des pervenches, du Marquis d'Effiat, Nationale (coté impair à partir du n° 33). Electeurs habitant la circonscription délimitée par le C.D. 57 jusqu'à l'intersection C.D.57-C.D.15, C.D.15 jusqu'à l'intersection avec le C.R.26, C.R.26 jusqu'à l'avenue des Mistrais, allée Racan coté impair, rue Racan coté pair, place Léon Boyer coté pair, rue Thiers coté impair, rue Gambetta coté impair, place Pierre de Brosse coté impair, partie Ouest délimitée par les Bois de LANGEAIS (du château à la limite de la commune jusqu'aux Machetières, la Touche et la Roche Allard). |
| | | | 2 | Théâtre Jean Luc Anglade, place Léon Boyer | Electeurs habitant la circonscription délimitée par :le C.D.57 jusqu'à l'intersection C.D.57-C.D.15, C.D.15 jusqu'à l'intersection avec le C.R.26, C.R.26 jusqu'à l'avenue des Mistrais, allée Racan coté pair, rue Racan coté impair, place Léon Boyer coté impair, rue Thiers coté pair, rue Gambetta coté pair, place Pierre de Brosse coté pair, partie Ouest délimitée par les Bois de Langeais (du château jusqu'au Moulin de Cerisier). |
| STE-MAURE-DE-TOURAIN | STE-MAURE-DE-TOURAIN | 3 | 1 | Salle municipale des fêtes | Electeurs habitant la circonscription limitée à la R.N.10 de la rue du Dr Patry coté impair à la V.C. 227, route du Peu Blanc, route de Sepmes coté impair jusqu'à la rue de Toizelet, rue de Toizelet coté pair, route des Côteaux coté pair, rue de Loches coté impair, rue de la Chapelle coté impair jusqu'à la rue de la Robinerie coté pair, rue de la Robinerie coté pair, rue du Château Gaillard coté pair, place du Maréchal Leclerc coté pair. |
| STE-MAURE-DE-TOURAIN (suite) | STE-MAURE-DE-TOURAIN (suite) | 3 | 2 | Salle municipale des fêtes | Electeurs habitant la circonscription délimitée par la R.N.10 du C.R. 70 jusqu'à la rue du Dr. Patry coté impair, rue du Dr. Patry coté impair jusqu'à la rue A. Chevallier coté impair jusqu'à la rue de Loches coté impair, rue Picpus, rue des Doves coté impair, place du Maréchal Leclerc coté impair, rue de Sainte Catherine coté impair jusqu'au C.R.70, route du Louroux jusqu'aux limites de la commune coté pair, rue de Loches à partir de la rue A. France jusqu'aux limites de la commune coté pair, route des Côteaux jusqu'aux limites de la commune coté impair, rue de la Robinerie coté impair. |
| | | | 3 | Salle municipale des fêtes | Electeurs habitant la circonscription délimitée par la R.N.10 coté pair jusqu'aux limites de la commune coté Ouest et Sud,route des Côteaux coté pair jusqu'à la rue de Toizelet coté impair, route de Sepmes coté pair jusqu'au Peu Blanc. |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|--------------------------|-----------|-------------------|--------------------|---|---|
| ARRONDISSEMENT DE LOCHES | | | | | |
| DESCARTES | DESCARTES | 3 | 1 | Mairie | Electeurs habitant la circonscription délimitée par la rue René Boylesve, rue de la Croix Verte, avenue de Verdun, rue Pierre Ballue, rue Descartes, rue de la Liberté, rue Balzac, quai Couratin, rue des Champs Marteaux. |
| | | | 2 | Mairie annexe de BALESMES | Electeurs habitant la circonscription délimitée par l'ancienne commune de BALESMES moins les lieuxdits situés à droite du C.D.31. |
| | | | 3 | Bâtiment des Iris - rue de la Commanderie | Electeurs habitant la circonscription délimitée par : l'avenue du Président J.F. Kennedy, avenue du Général de Gaulle, rue des Douves, avenue de Neuilly, avenue du Maréchal Leclerc, rue des Champs, allée des Sports, avenue du Lieutenant Mennesson, lieuxdits situés à droite du C.D.31. |
| LIGUEIL | LIGUEIL | 2 | 1 | Centre social salle n° 1 | Electeurs de la route de DESCARTES (C.D. n° 31), de la place du Général Leclerc et toute la circonscription au Sud de ces lignes, excepté la partie Nord de la rue Aristide Briand |
| | | | 2 | Salle Polyvalente | Electeurs de la circonscription située au Nord de la même ligne. |
| LOCHES | LOCHES | 5 | 1 | Mairie | Electeurs habitant la circonscription délimitée par la rue des Moulins jusqu'à la route de Mauvières et de toute la circonscription à l'Ouest de cette ligne jusqu'au Mail de la Poterie. |
| | | | 2 | Ecole Alfred de Vigny | Electeurs habitant la circonscription délimitée par la Place de Verdun, rue des Ursulines, rue des Montains, rue Roche Appert, rue Alfred de Vigny, Passage Gilbert Gadoffre, rue des Jeux, Place du Marché aux Fleurs, Place de la Marne, Quai de la Filature, rue des Ponts, rue du Docteur Martinais, Place de la Gare, rue de Tours jusqu'à la rue de la Fontaine Charbonnelle. La zone se situant autour des Petites Maisons et Route de Genille. |
| | | | 3 | Ecole Centre Ville | Electeurs habitant l'Avenue des Bas-Clos, l'avenue du Général de Gaulle, le Square George Fily, la place Jacques Prévert, la place Emile Zola, la rue du 8 Mai, la rue Henri Dunant, la rue du 11 Novembre, la rue des Bigotteaux, la rue du Docteur Bretonneau, la rue des Ruisseaux, la place André Renard, la Place de Mazerolles, la rue de Mazerolles. |
| | | | 4 | Ecole Mariaude | Electeurs habitant la rue Porte Poitevine jusqu'à la Folye ainsi que la rue du Godet, rue de la Chicarderie, rue Croix Brésil, rue du Cotillon Blanc, le Square de Mariaude, la Place François Sicard, la rue René Boylesve, la rue des Sapins. S'y ajoutent les écarts suivants: la Blanchardière, le Bois Clair, le Bordage, Fretay, la Gaudinière, la Fontaine du Vivier, les Morillons, la Civrie, Fosse Courtoise, la Paulnière, les 4 Carrois, la Taille des Rois, la Route de Ligueil, la Baillaudière, Feschal, la Retardière, la Thibaudière, Rigny, la Raudière, Vareilles, la Rousselière. |

| CANTONS | COMMUNES | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|---------|---------------------------|-------------------|-------------------------------|--|---|
| | SAINT-JEAN-SAINTE-GERMAIN | 2 | 5 | Ecole Lamblardie | Electeurs habitant la rue du cimetière jusqu'à la zone des Bournais ainsi que la rue Pasquier Bourray, la rue Lamblardie, rue de la Gaieté, rue Lobin. S'y ajoutent les écarts suivants : Rues et lieux-dits se situant autour de la zone industrielle, le quartier de Puységault, Chevremont, Carroi-Jonc, la Cave des Demoiselles, la Durandière, l'Essart, Fosse Neuve, Grandvault, Bas-Hallaults, les Héraults, route de Manthelan, la Ménaudière, Neuville, la Poitevineière, la Pommeraye, la Raillère, Bel Air, la Berthellière, les Renardières, les Loups, la Bouchardière, les Terrassons |
| 1 | | | Mairie | Electeurs habitant le bourg de SAINT-JEAN et les hameaux de le Gué, la Bérangerie, l'Hôpital, le Coudray, la Roche, les Fourneaux, les Denis, l'Auvernière, les Fontaines Sambonne, les Hautes Maisons, la Baudière, la Vincenderie, la Pinerie, Rouvray | |
| 2 | | | Ecole du Hameau de ST-GERMAIN | Electeurs habitant les hameaux de SAINT-GERMAIN, les Sillons Gustine, les Hardis, la Sabardière, la Pinière, les Hautes Vallières, la Clémencerie. | |

ELECTIONS AU SUFFRAGE DIRECT - LIEUX
D'OUVERTURE DU SCRUTIN

REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES
BUREAUX DE VOTE

**ARRETE MODIFICATIF A L'ARRETE DU 29 AOUT
2003**

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
VU le code électoral et notamment les articles L. 17, L. 53 et
R. 40 ;
VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2003 concernant les
élections au suffrage direct et relatif aux lieux d'ouverture du
scrutin et à la répartition des électeurs entre les bureaux de
vote ;
VU les instructions ministérielles ;
VU l'erreur qui s'est glissée dans l'annexe 3 et le courrier de la
ville de TOURS du 18 septembre 2003

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – L'annexe III de l'arrêté du 29 août 2003 est
remplacée par le document joint au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Les dispositions du présent arrêté s'appliqueront
à toutes les élections qui se dérouleront dans la période du 1^{er}
mars 2004 au 28 février 2005.

ARTICLE 3 – M. le Secrétaire Général de la préfecture
d'Indre-et-Loire, M. le Maire de TOURS, sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté
qui sera publié au recueil des actes administratifs de la
préfecture.

Fait à TOURS, le 23 octobre 2003
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Eric PILLOTON

ANNEXE III
VILLE DE TOURS

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|---------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|--|--|
| TOURS CENTRE I | CATHEDRALE | 4 | 111 | Maternelle Mirabeau 11 Bis rue François Clouet | - la Loire (petite Ile Aucard comprise) - rue des Amandiers, n° impairs - rue de la Barre, n° impairs - rue de la Scellerie, n° pairs, - rue Nationale, n° pairs |
| | | | 112 | Maternelle Mirabeau | - Quai André Malraux - rue Avisseau, n° impairs - rue Lobin, n° pairs - rue des Ursulines, n° pairs - place François Sicard - rue de la Barre, n° pairs - rue des Amandiers, n° pairs |
| | | | 113 | Maternelle Mirabeau | - rue de la Scellerie, n° impairs - place François Sicard - rue des Ursulines, n° impairs - rue du Petit Pré, n° impairs - boulevard Heurteloup, n° pairs - rue Nationale, n° pairs |
| | | | 114 | Maternelle Mirabeau | - Quai André Malraux - limites communales ST-PIERRE-DES-CORPS - boulevard Heurteloup, n ^{os} pairs - rue du Petit Pré, n ^{os} pairs, - rue des Ursulines, n ^{os} impairs - rue Lobin, n ^{os} impairs - rue Avisseau, n ^{os} pairs |
| TOURS CENTRE I (suite) | LES HALLES | 3 | 121 | Ecole des Beaux arts 1, place François 1er | - rue des Halles, numéros impairs - place des Halles, numéros pairs - rue de la Victoire, numéros pairs |
| | LES HALLES (suite) | 3 | 122 (suite) | Ecole des Beaux Arts - Place François 1 ^{er} | - rue des Halles , n° pairs - rue Nationale, n° impairs - boulevard Béranger, n° impairs - rue Chanoineau, n° pairs - place Gaston Pailhou, n° pairs - place des Halles, n° pairs |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|--------------|----------------------------|-------------------|--------------------|---|---|
| | | | 123 | Ecole des Beaux Arts - Place François 1 ^{er} | <ul style="list-style-type: none"> - La Loire - rue Nationale, numéros impairs - rue des Halles, numéros impairs - rue du Change, numéros pairs - rue du Grand Marché, n° impairs - rue Bretonneau, n° pairs - rue Monseigneur Marcel, n° pairs |
| | PREBENDES SAINT-ETIENNE | 4 | 131 | Hôtel de Ville | <ul style="list-style-type: none"> - boulevard Béranger, n° pairs - rue Giraudeau, n° pairs - rue d'Entraigues, n° impairs - rue de Sébastopol, n° impairs |
| | | | 132 | Hôtel de Ville | <ul style="list-style-type: none"> - rue d'Entraigues, numéros pairs - rue Giraudeau, n° pairs - place Rabelais, n° pairs - rue Roger Salengro, n° impairs - rue Pinaigrier, n° impairs |
| | | | 133 | Hôtel de Ville | <ul style="list-style-type: none"> - boulevard d'Heurteloup, n° impairs - place du Maréchal Leclerc - rue de Nantes - rue des Aumônes - rue Blaise Pascal, n° impairs - rue Parmentier, n° pairs - avenue de Grammont, n° pairs - place Jean-Jaurès |
| | | | 134 | Hôtel de Ville | <ul style="list-style-type: none"> - boulevard Béranger, numéros pairs - rue de Sébastopol, n° pairs - rue d'Entraigues, n° impairs - rue Pinaigrier, n° pairs - rue Roger Salengro, n° impairs - avenue de Grammont, n° impairs - place Jean-Jaurès |
| TOURS EST II | LA FUYE | 5 | 211 | Ecole Velpeau 130 Rue de la Fuye | <ul style="list-style-type: none"> - boulevard Heurteloup, n^{os} impairs - limites communales de ST-PIERRE-DES-CORPS - rue du Rempart, n° pairs - rue de la Fuye, n° impairs - rue Marcel Tribut |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-------------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|--|---|
| TOURS EST II (suite) | | | 212 | Ecole Velpeau | - rue Edouard Vaillant - rue du Rempart, n° impairs - limites communales de ST-PIERRE-DES-CORPS - rue Bellanger, côté impair - impasse Bellanger, côté impair - rue du représentant Baudin, côté impair - rue de la Fuye, numéros pairs |
| | | | 213 | Ecole Velpeau | - rue Marcel Tribut - rue de la Fuye, n° impairs - rue du représentant Baudin, n° pairs - impasse Bellanger, n° pairs - rue Bellanger, n° pairs - rue des Abeilles, n° pairs - rue Edouard Vaillant, n° pairs |
| | | | 214 | Ecole Velpeau | - rue des Abeilles, numéros impairs - rue Bellanger, n° impairs - limites communales de ST-PIERRE-DES-CORPS - rue Tour d'Auvergne, n° pairs - rue Deslandes, n° impairs - rue Florian, côté pair - rue Edouard Vaillant, n° pairs |
| | | | 215 | Ecole Velpeau | - rue Florian, numéros impairs - rue Deslandes, n° pairs - rue de la Tour d'Auvergne, n° impairs - limites communales de ST-PIERRE-DES-CORPS - rue Georges Collon, n° pairs - rue Edouard Vaillant, côté pair |
| | | PASTEUR SAINT-PAUL | 3 | 221 | Ecole maternelle Pauline Kergomard, 1 rue Joachim du Bellay |
| | PASTEUR SAINT-PAUL (suite) | 3 | 222 | Ecole maternelle Pauline Kergomard 1, rue Joachim du Bellay | - avenue du Général de Gaulle, numéros impairs - voie du chemin de Fer au Nord de la Rotonde - rue Jules Guesde, numéros pairs - rue Christophe Colomb, numéros impairs - voie ferrée ligne de Nantes |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|--|---|
| | | | 223 | Ecole maternelle Pauline Kergomard 1, rue Joachim du Bellay | <ul style="list-style-type: none"> - rue Santos Dumont, numéros pairs - rue du Docteur Charcot, numéros impairs - rue Maurice Bedel, numéros impairs - rue Théophile Vénien, numéros pairs - rue du Docteur Charcot, numéros impairs - rue Santos Dumont, numéros impairs - ligne de Chemin de Fer de Nantes - rue Christophe Colomb, numéros impairs - boulevard Richard Wagner, n° pairs - avenue de Grammont, n° pairs |
| | BEAUJARDIN RASPAIL | 2 | 231 | Patronage Raspail 58 Rue Ch. Colomb | <ul style="list-style-type: none"> - rue C. Colomb, n° pairs - rue Jules Guesde, n° impairs - ligne de Chemin de Fer de Paris - autoroute - rue Edouard Vaillant, n° pairs - rue de Beaujardin, n° pairs - ligne de chemin de fer de Bordeaux - boulevard Richard Wagner n° pairs |
| | | | 232 | Patronage Raspail | <ul style="list-style-type: none"> - rue de Beaujardin, numéros impairs - rue Edouard Vaillant, n° impairs - boulevard Richard-Wagner, n° pairs - ligne de chemin de fer de Bordeaux |
| TOURS NORD EST III | PAUL BERT ILE AUCARD | 1 | 311 | Ecole Maternelle Paul Bert 1 Place Paul Bert | <ul style="list-style-type: none"> - place Choiseul, n° pairs et impairs - la Loire, le boulevard Maréchal Juin - rue du Pont Volant, côté impair - rue Saint-Barthélémy - une ligne partant du carrefour rue St Barthélémy-rue Devildé jusqu'à la place Choiseul et coupant la rue Groison à la hauteur des 5 et 6 inclus |
| TOURS NORD EST III (suite) | LA TRANCHEE | 2 | 321 | Ecole Victor Hugo 8 Place de la Tranchée | <ul style="list-style-type: none"> - avenue du Mans, numéros pairs - place de la Tranchée - avenue Maginot, numéros impairs - avenue de la République, numéros impairs - rue Croix Pasquier, n° pairs |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|----------------------------------|--------------------------|-------------------|--------------------|--|--|
| | | | 322 | Ecole Victor Hugo | <ul style="list-style-type: none"> - rue du Président Coty, n° pairs - rue de la Source, numéros impairs - rue Groison, numéros pairs - rue Raymond Poincaré, n° pairs - avenue de la Tranchée, numéros impairs - rue du Bocage, numéros impairs - limites communales de St-Cyr S/Loire - rue du Bocage, numéros pairs - avenue de la Tranchée, numéros pairs - rue Raymond Poincaré, n° impairs - rue Groison, n° impairs - rue de Trianon, numéros impairs - rue du Pas Notre-Dame, numéros pairs - rue Devildé, n° impairs - limites du Quartier Paul Bert - place Choiseul - quai Portillon - limites communales de St-Cyr-S/Loire |
| | SAINT-EXUPERY | 4 | 331 | Gymnase des Tourettes 64 Av. de la République | <ul style="list-style-type: none"> - avenue André Maginot - rue du Pavillon, n° pairs - rue du Pas Notre Dame, n° pairs - avenue de la République, n° pairs |
| | | | 332 | Gymnase des Tourettes | <ul style="list-style-type: none"> - avenue André Maginot, numéros impairs - limites communales de Parçay-Meslay - une ligne allant des limites communales de Parçay-Meslay jusqu'à la rue du Colombier et incluant la rue Georges Mesliés - rue du Colombier, numéros pairs - rue Ronsard, numéros pairs, rue François villon, n° pairs - rue du Colombier, n° pairs, rue des Platanes, n° pairs - rue de la Chapelle, n° pairs, rue Henri IV, n° pairs - rue du Pavillon, numéros impairs |
| TOURS NORD EST III (suite) | SAINT-EXUPERY (suite) | 4 (suite) | 333 | Gymnase des Tourettes | <ul style="list-style-type: none"> - rue du Pas Notre Dame, numéros impairs - rue Henri IV, numéros impairs - rue de la Chapelle, n° impairs - rue des Platanes, n° impairs - rue du Colombier, n° impairs - rue François Villon, n° impairs - rue Ronsard, n° pairs |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|-------------------------------|------------------|-------------------|--------------------|--|--|
| | | | 334 | Gymnase des Tourettes | <ul style="list-style-type: none"> - boulevard du Maréchal Juin, numéros pairs - rue du Pont Volant, numéros pairs - rue St Barthélémy, n° impairs - avenue de la Salle, n° pairs - avenue de la République, n° impairs - avenue de la Salle, n° impairs - rue Saint Barthélémy, numéros pairs - rue Devildé, numéros pairs - rue du Pas Notre Dame, n° impairs - rue de Trianon, numéros pairs - rue Groison, numéros impairs, rue de la Source, numéros pairs - rue du Président Coty, numéros impairs, rue Croix Pasquier, n° impairs |
| | MONSOUDUN | 2 | 341 | MONSOUDUN - Salle Polyvalente Camus-Maurois Rue de la Presle | <p>Electeurs habitant dans la circonscription délimitée par :</p> <p>à l'Ouest: rue du chaudron (de la rue de Belle Isle à la rue Maurcie de Taste) n° impairs, rue du Pont Volant n° pairs, boulevard Maréchal Juin</p> <p>au Nord : rue Maurice de Taste - n° impairs</p> <p>à l'Est : rue de la Presle (entre la rue Maurice de Taste et la rue du Clos Saint-Libert) du 1 au 21 et du 2 au 34, rue de la Borde</p> <p>au Sud : rue Marcel Gauthier (de la rue de la Borde à la rue Jeanne Wedells) n° pairs, rue Jeanne Wedells (de la rue Marcel Gauthier à la rue de Belle Isle), rue de Belle Isle - n° impairs</p> |
| | | | 342 | MONSOUDUN - Salle Polyvalente Pierre Maurois Rue de la Presle | <p>Electeurs habitant dans la circonscription délimitée par :</p> <p>à l'Ouest: rue de l'Anguille (du boulevard Maréchal Juin à la rue Maurice de Taste) du 52 au 60 et du 43 au 61, rue Ronsard n° impairs et le n° 6</p> <p>au Nord : rue du Colombier - n° impairs</p> <p>à l'Est : limites communales de Parçay-Meslay, et de Rochecorbon</p> <p>au Sud : rue de Parçay - n° pairs, rue de la Presle (de la rue de Parçay à la rue Maurice de Taste), rue Maurice de Taste (de la rue de la Presle au boulevard du Maréchal Juin)</p> |
| TOURS NORD EST III (suite) | SAINTE-RADEGONDE | 1 | 351 | Salle des fêtes - 8 Rue Ste Radegonde | <ul style="list-style-type: none"> - rue du Pont Volant - rue du Chaudron - rue de Belle Isle - rue Jeanne Wedells |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|--|--------------------------|-------------------|--------------------|---|---|
| | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - rue Marcel Gauthier - rue de Parçay - limites communales de Rochecorbon - la Loire et le boulevard du Maréchal Juin |
| TOURS NORD OUEST VII | BORDIER-PILOORGET | 2 | 711 712 | <p>Foyer socio-éducatif "La Gentiana" - 90 Avenue André Maginot</p> <p>Foyer socio-éducatif "La Gentiana" - 90 Avenue André Maginot</p> | <p>à l'Ouest: limites communale de Saint-Cyr-Sur-Loire, rue du Docteur Emile Roux : n^{os} impairs</p> <p>au Nord : rue des Bordiers, impasse des Bordiers, allée Lilian Whitecker,</p> <p>à l'Est : rue Pinguet Guindon : n^o pairs</p> <p>au Sud : avenue André Maginot : (de la place Pilorget à la place de la Tranchée) n^o pairs. Place de la Tranchée, avenue du Mans n^o impairs</p> <p>à l'Ouest: rue des Bordiers (de l'impasse des Bordiers à la rue de la Chevalerie) n^o impairs</p> <p>au Nord : rue de la Chevalerie (de la rue des Bordiers à la rue François Hardouin) n^o pairs. Rue François Hardouin : n^o pairs</p> <p>à l'Est : avenue André Maginot (de la rue François Hardouin à la Place Pilorget) n^{os} pairs</p> <p>au Sud : rue Pinguet Guindon : n^o impairs</p> |
| | EUROPE | 6 | 721 722 | <p>Ecole Jean-Jacques Rousseau 4 Rue de Honfleur</p> <p>Ecole Jean-Jacques Rousseau</p> | <ul style="list-style-type: none"> - rue Delaroche, côté pair - rue du Maréchal Ney, n^{os} impairs - limites communales de SAINT-CYR S/LOIRE - avenue de l'Europe, n^o impairs - rue Gaston Planté, n^o impairs - rue Léon Gaumont, n^o pairs - rue André Maginot, n^o pairs - rue François Hardouin, n^o impairs - rue de la Chevalerie, n^o impairs - rue des Bordiers, n^o impairs - rue du Maréchal Ney, n^o pairs - rue Delaroche, n^o pairs - avenue de Roubaix, n^o impairs - rue de Calais, n^o pairs |
| TOURS NORD OUEST VII <i>(suite)</i> | EUROPE <i>(suite)</i> | 6 | 723 | Ecole Jean-Jacques Rousseau | <ul style="list-style-type: none"> - avenue du Danemark, n^o pairs - rue Pierre et Marie Curie, n^o pairs - rue des Douets, n^o pairs - rue du Maine, n^o pairs - rue Delaroche, n^o impairs - limites de ST-CYR-S/LOIRE |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|---------------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|---|---|
| | | | 724 | Ecole Jean-Jacques Rousseau | - avenue de l'Europe, n° impairs - rue de Calais, n° impairs |
| | | | 725 | Ecole Jean-Jacques Rousseau | - avenue de Roubaix, n° pairs - rue Delaroche, n° impairs - rue du Maine, n° impairs - rue des Douets, n° pairs - avenue de l'Europe, n° pairs, rue Delaroche, n° impairs |
| | | | 726 | Ecole Jean-Jacques Rousseau | - rue Pierre et Marie Curie, n° impairs - rue de Sapaillé, n° pairs - rue du Luxembourg, n° pairs - avenue Gustave Eiffel, n° pairs - avenue André Maginot, numéros pairs - rue Léon Gaumont, n° impairs - rue Gaston Planté, n° pairs - avenue de l'Europe, n° pairs - rue des Douets, n° impairs |
| | LES DOUETS | 3 | 731 | Groupe scolaire Perrochon 11 rue de Turpenay | - limites communales de SAINT-CYR-SUR-LOIRE - rue de Bonne Nouvelle, numéros pairs - ligne partant de l'intersection de la rue Bonne Nouvelle et la rue des Douets jusqu'à l'avenue Louis Jouhanneau (sans numéro de voirie) - avenue Louis Jouhanneau - rue de Suède, n° pairs , rue des Douets, n° pairs - rue Pierre et Marie Curie, n° impairs - avenue du Danemark, n° impairs |
| | | | 732 | Groupe scolaire Perrochon | - limites communales de ST-CYR-SUR-LOIRE - rue Baptiste Marcet, n° pairs - rue Pierre et Marie Curie, n° impairs - rue des Douets, n° impairs, rue de Suède, n° impairs - avenue Louis Jouhanneau, - ligne partant de l'avenue Louis Jouhanneau jusqu'à l'intersection rue des Douets, rue Bonne Nouvelle - rue Bonne Nouvelle, n° impairs |
| TOURS NORD OUEST VII (suite) | LES DOUETS (suite) | 3 | 733 | Groupe scolaire Perrochon | - limites communales - avenue André Maginot, n° pairs - avenue Gustave Eiffel, n° impairs - rue du Luxembourg, n° impairs |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|---------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|---|--|
| | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - rue du Sapaillé, n° impairs - rue Baptiste Marcet, n° impairs |
| TOURS OUEST IV | RABELAIS | 4 | 411 | Ecole Elementaire Rabelais 5, place Rabelais | <ul style="list-style-type: none"> - limites communales LA RICHE - rue d'Entraigues, n° pairs - rue Giraudeau, n° impairs - place Rabelais, n° pairs impairs - rue de Boisdenier, n° pairs - rue Auguste Chevallier n° impairs - rue Le Jouteux, n° impairs - rue du Capitaine Pougnon, n° impairs - rue Hélène Boucher, n° pairs - rue de Beaumont n° impairs - boulevard Tonnellé, n° impairs -Stade Tonnelé |
| | | | 412 | Ecole Elementaire Rabelais | <ul style="list-style-type: none"> - rue Merlusine, n° pairs - rue du Capitaine Pougnon, n° pairs - rue Giraudeau, n° pairs - rue Le Jouteux n° pairs - rue Auguste Chevallier, n° impairs - boulevard Thiers, n° pairs - boulevard Marchant du Plessis, n° impairs - rue duGénéral Renault n° impairs |
| | | | 413 | Ecole Elementaire Rabelais | <ul style="list-style-type: none"> - ligne de chemin de fer - boulevard Tonnellé, n° pairs - rue du Général Renault, n° pairs - boulevard Marchant Duplessis, n° impairs - rue Stéphane Pitard n° impairs - rue Auguste Chevallier, n° impairs - limites communales Joué-les-Tours - limites communales La Riche |
| TOURS OUEST IV (suite) | RABELAIS (suite) | 4 | 414 | Ecole Elementaire Rabelais | <ul style="list-style-type: none"> - Stade Tonnellé - boulevard Tonnellé n° pairs - rue de Beaumont n° pairs - Rue Hélèbe Boucher n° impairs - rue du Capitaine Pougnon n° pairs - rue Merlusine n° impairs |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--|--|
| | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - rue du Général Renault n° impairs - ligne de chemin de fer - limites communales La Riche |
| | LAMARTINE | 5 | 421 | Centre des Halles - Place Gaston Paillhou Entrées côté ouest | <ul style="list-style-type: none"> - la Loire - rue Alleron n° impairs - boulevard Preuilley, n° pairs impairs - rue Léon Boyer, n° impairs - rue Lamartine, n° impairs - rue des Oiseaux n° impairs - rue de l'Hospitalité, n° impairs - rue Walvein n° pairs - place Louis Desmoulins - limites communales de LA RICHE |
| | | | 422 | Centre des Halles - Place Gaston Paillhou Entrées côté ouest | <ul style="list-style-type: none"> - boulevard Preuilley, n° pairs impairs - rue Alleron, n° impairs - rue Georges Delpérier n° impairs - boulevard Béranger n° impairs - rue Léon Boyer, n° pairs - rue Rouget de l'Isle, n^{os} pairs - rue Jean Macé, n^{os} pairs - rue Frédéric Sauvage n° pairs |
| | | | 423 | Centre des Halles - Place Gaston Paillhou Entrées côté ouest | <ul style="list-style-type: none"> - place Louis Desmoulin - rue Lamartine n° pairs - rue Walvein, n° impairs - rue de l'Hospitalité, n° pairs - rue du Général Chanzy, n^{os} impairs - rue d'Entraigues, n^{os} impairs - limites communales de LA RICHE - boulevard Tonnellé |
| TOURS OUEST IV (suite) | LAMARTINE (suite) | 5 | 424 | Centre des Halles - Place Gaston Paillhou Entrées côté ouest | <ul style="list-style-type: none"> - quai du Port de Bretagne - rue de la Victoire n° impairs - place des Halles, n° impairs - place Gaston Pailhou, n° impairs - rue Chanoineau, n° impairs - boulevard Béranger, n° impairs - rue Georges Delperier n° pairs - rue Alleron n° pairs |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|------------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------|---|--|
| | | | 425 | Centre des Halles - Place Gaston Paillhou Entrées côté ouest | - boulevard Preuilley n° pairs impairs - rue Frédéric Sauvage n° impairs - rue Jean Macé n° impairs - rue Rouget de L'Isle n° impairs - rue Léon Boyer n° impairs - rue Giraudeau n° impairs - rue d'Entraigues n° impairs - rue du Général Chanzy n° pairs - Rue des Oiseux n° pairs - rue Lamartine n° pairs - rue Léon Boyer n° pairs |
| TOURS SUD V | PREBENDES CLUZEL | 4 | 511 | Hôtel de Ville | - rue Roger Salengro, n° pairs -- avenue de Grammont, n° impairs - rue Eupatoria, n° impairs - rue George Sand, n° impairs - rue de Boisdénier, n° impairs - rue Margueron, n° impairs - boulevard Thiers, n° impairs - rue Auguste Chevallier, n° pairs - rue de Boisdénier, n° impairs - place Rabelais, n° pairs |
| | | | 512 | Hôtel de Ville | - rue de Boisdénier, n° pairs - rue de Metz, n° impairs - rue du Cluzel, n° impairs - rue Margueron, n° pairs |
| | | | 513 | Hôtel de Ville | - rue du Cluzel, n° pairs - rue Laponneraye, n° impairs - rue Michel Colombe, n° impairs - boulevard Thiers, n° impairs - rue Margueron, n° impairs |
| TOURS SUD V (suite) | PREBENDES CLUZEL (suite) | 4 | 514 | Hôtel de Ville | - rue Eupatoria, n° pairs - rue George Sand, n° pairs - rue de Boisdénier, n° pairs - rue de Metz, n° pairs, rue du Cluzel, n° impairs - rue Laponneraye, n° pairs - rue Michel Colombe, n° impairs - avenue de Grammont, n° impairs |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|------------------------|---------------------------|-------------------|--------------------|--|---|
| | BLAISE PASCAL MICHELET | 2 | 521 522 | Ecole Michelet - 40 Rue Galpin Thiou Ecole Michelet | <ul style="list-style-type: none"> - place du Maréchal Leclerc - rue Edouard Vaillant, n° impairs - voies du chemin de fer (Nord Rotonde) - avenue du Général de Gaulle, n° pairs - une ligne partant de l'extrémité Est de l'allée de la Gaudinière perpendiculairement à l'avenue du Général de Gaulle - allée de la Gaudinière , allée de Luynes - rue de Chaumont, boulevard de Lattre de Tassigny - rue Blaise Pascal, rue des Aumônes, rue de Nantes - rue Parmentier, numéros impairs - boulevard de Lattre de Tassigny - rue de Chaumont, allée de Luynes - allée de la Gaudinière - une ligne partant de l'extrémité Est de l'allée de la Gaudinière perpendiculairement à l'avenue du Général de Gaulle - avenue du Général de Gaulle, n° pairs - avenue de Grammont, n° pairs |
| | LIBERTE | 3 | 531 532 | Ecole Molière - 1 Rue Molière Ecole Molière | <ul style="list-style-type: none"> - boulevard Thiers, numéros pairs - rue Hoche, n° impairs, rue Marat, n° impairs - boulevard Winston Churchill, n° impairs - rue Auguste Chevallier, n° pairs - rue Stéphane Pitard, n° pairs - boulevard Marchant Duplessis, n° pairs - boulevard Thiers, n° pairs - rue Michel Colombe, n° pairs - rue Laponneraye, n° impairs - rue Miquel, n° impairs - rue Henri Martin, n° impairs - boulevard Winston Churchill, n° impairs - rue Marat, n° pairs, rue Hoche, n° pairs |
| TOURS SUD V (suite) | LIBERTE (suite) | 3 | 533 | Ecole Molière | <ul style="list-style-type: none"> - rue Michel Colombe, n° pairs - avenue de Grammont, n° impairs - boulevard Winston Churchill, n° impairs - rue Henri Martin, n° pairs - rue Miquel, n° pairs - rue Laponneraye, n° pairs |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|------------------------------|--------------------------------|-------------------|---|---|--|
| TOURS VAL DU CHER VI | MONTJOYEUX | 1 | 611 | Ecole Guy de Maupassant 3 Allée François Mansard | - route de SAINT-AVERTIN - limites communales SAINT-AVERTIN (autoroute) - limites communales CHAMBRAY-LES-TOURS - limites communales JOUE-LES-TOURS - avenue de l'Alouette |
| | BERGEONNERIE | 1 | 621 | Maternelle Alphonse Daudet 2 Allée Jean de la Bruyère | - le Cher - avenue de Grammont, n° impairs - avenue de l'Alouette - rue de la Bergeonnerie - limites communales JOUE-LES-TOURS - ancienne ligne SNCF des Sables d'Olonnes |
| | BORDS CHER PONT SAINT-SAUVER | 2 | 631 | Gymnase Georges Duhamel 5, rue Nicolas Poussin | - boulevard Winston Churchill, numéros pairs - mail Antoine Bourdelle - le Cher - Pont Saint Sauveur |
| | | | 632 | Gymnase Georges Duhamel | - boulevard Winston Churchill, numéros pairs - mail Georges Braque - allée François Millet - le Cher - mail Antoine Bourdelle, numéros pairs et impairs |
| BORDS CHER ROCHEPINARD | 2 | 641 | Ecole Alfred de Musset - 1 rue Gabriel Faure - Gymnase | - boulevard Winston Churchill - boulevard Richard Wagner - voie S.N.C.F. de Bordeaux - le Cher - allée François Millet - Mail Georges Braque | |
| TOURS VAL DU CHER VI (suite) | BORDS CHER ROCHEPINARD (suite) | 2 | 642 | Ecole Alfred de Musset | - boulevard Richard Wagner, n° impairs - limites communales de ST-PIERRE-DES-CORPS - avenue de Florence - voie S.N.C.F. de Bordeaux |
| | LES FONTAINES | 4 | 651 | Groupe Scolaire Jean Giraudoux 1 Rue Bellini | - le Cher - une ligne partant de la passerelle, passant par la place Antoine-Laurent Jussieu - avenue Stendhal, numéros impairs |

| CANTONS | QUARTIERS | Nombre de bureaux | Numéro des bureaux | LIEUX DE VOTE | REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE |
|---------|-----------|-------------------|--------------------|--------------------------------|--|
| | | | 652 | Groupe Scolaire Jean Giraudoux | - la voie ferrée de Bordeaux - avenue de Grammont, numéros pairs - avenue Stendhal, avenue Mozart - route de Saint-Avertin, numéros pairs - carrefour de l'Alouette - voie de chemin de fer de Bordeaux |
| | | | 653 | Groupe Scolaire Jean Giraudoux | - avenue Stendhal - autoroute A 10 - route de Saint-AVERTIN, numéros pairs - avenue Mozart - rue Bellini, numéros impairs - rue Johann Strauss, numéros pairs |
| | | | 654 | Groupe Scolaire Jean Giraudoux | - le Cher - autoroute A 10 - avenue Stendhal, numéros impairs - rue Johann Strauss, numéros impairs - rue Bellini, numéros pairs - avenue Mozart - avenue Stendhal - ligne partant de l'avenue Stendhal passant par la place Antoine-Laurent Jussieu jusqu'à la passerelle sur le Cher. |

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : 0 821 80 30 37

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : <http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr>

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
B.P. 3208 - 37032 TOURS CEDEX 1*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, 18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Eric PILLOTON, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture - Tirage : 310 exemplaires.

Dépôt légal : 12 décembre 2003 - N° ISSN 0980-8809.